

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

I. MARS

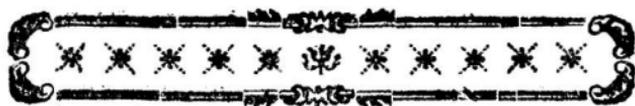
1784.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, ^{Vi}
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apollonique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. MARS

1784.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Les saisons, poëme, par Mr. l'abbé Coninckx.
A Paris, & se trouve à Liege chez Lema-
rié. 1784. vol. in-12. de 96 p.

A Près avoir lu Thompson, les *Quatre parties du jour* de M^r. Bernis, & *La journée de printems* de M^r. Léonard, on s'arrêtera encore avec plaisir au poëme de M^r. C. Né poëte & avec une imagination agréable il a sçu y montrer comme dans ses poësies

Ou que l'astre du jour incliné vers les mers
De ses rayons vermeils éclaire l'univers.
Pour moi, j'ai toujours fui le profane vulgaire ;
Les champs, dès ma jeunesse, & les bois m'ont
fçu plaire :

Le fol amour de l'or, ni la vaine grandeur
N'ont jamais altéré le calme de mon cœur :
De sinceres amis, une agréable étude
Charment de mon séjour l'heureuse solitude.
Puisse le Ciel long-tems donner à mes desirs
La même infouciance & les mêmes loisirs !
Non, Tircis, pour la cour, pour le fracas des
villes
N'abandonnons jamais nos demeures tranquilles ;
Evitons le séjour du crime & des malheurs,
Et respirons cet air qu'ont parfumé les fleurs,
Où la paix regne encore & l'antique innocence.

Le poëte dessine les premiers travaux & la
premiere scenè du printems, après avoir fait
adresser des prieres *aux dieux* * par les ha-
bitans rassemblés.

* I Juin
1778. p. 172.
1778. p. 92.

On se sépare, on court, on s'anime aux tra-
vaux.

L'un attèle ses bœufs, fuit leur marche tran-
quille,

Et dans la terre humide ouvre un fillon facile ;
Un autre, armé d'un fer, arrache dans les
champs

L'infertile chardon parmi les bleds naissans ;
Celui-ci met l'acier à sa vigne chérie,
Ou d'un fossé profond entoure la prairie.

Celui-là va revoir ses jeunes arbrisseaux,
Et d'une main savante élague leurs rameaux ;
Un autre va, non loin de sa retraite obscure,
D'un utile jardin exercer la culture.

Tout respire, tout vit ; le soleil bienfaisant
Réveille par ses feux le monde languissant :

Les chênes des forêts ont repris leur feuillage,
Les vergers leur émail, les oiseaux leur ramage,
Les troupeaux sont émus de nouvelles chaleurs ;
Les vallons embellis de mille & mille fleurs
Offrent au berger tendre, à la bergere aimable,
Après d'une fontaine, une ombre délectable.

Entendez-vous, Tircis, le peuple allé des airs,
 Dans ce riant bocage animer ses concerts ?
 Voïez-vous l'alouette au-dessus de la nue,
 En gazouillant toujours dans les cieus suspen-
 due ?

Entendez-vous sur-tout éclater en ce bois
 Du tendre rossignol l'inimitable voix ?
 Tantôt dans les langueurs d'une flamme amou-
 reuse,

Il traîne mollement sa voix mélodieuse,
 Tantôt le fier éclat de ses rapides sons
 Au loin se fait entendre & remplit les vallons.

Après avoir tracé le tableau d'un jour de
 printems, du travail qui a occupé les campa-
 gnards, & des plaisirs qui les attendent au
 retour des champs, l'auteur s'écrie :

Heureux l'homme champêtre, à qui les cieus
 propices

Après un jour pénible accordent ces délices !
 Trois fois heureux celui qui dans un beau vallon
 Où l'onde toujours pure embrasse le gazon,
 Possède un toit rustique, un sol héréditaire,
 Des étangs, un jardin près d'un bois solitaire,
 Dont le sombre feuillage autour d'un antre frais
 Empêche le soleil d'y pénétrer jamais !
 Le calme est dans son cœur, & son ame in-
 nocente

Ignore les détours de l'intrigue rampante ;
 Ne sent pas les foudris ni les troubles cruels
 Qui déchirent ailleurs les malheureux mortels ;
 Les ennuis, les chagrins, la pâle maladie
 N'ont jamais de leur souffle empoisonné sa vie.
 Un autre se consume à la porte des grands,
 Dévore les mépris, les regards insultans ; (a)
 Ceux-ci bravent la mort au milieu du carnage ;
 D'autres vont à Thémis offrir leur héritage ;

(a) On reconnoit ici les traces des beaux
 vers de Virgile (George 2)

*Sollicitant alii remis freta cœca, ruuntque
 In ferrum, penetrant aulas & limina Regum.
 Hic petit excidiis urbem &c.
 Hic stupet attonitus rostris &c.*

Ceux-là d'un fol amour suivent les dures loix ;
 Un autre se tourmente, & dans un frêle bois
 Oubliant une épouse, une mere éperdues,
 Cherche à travers des flots des terres inconnues.
 Le fage laboureur cultive les fillons,
 Et voit naître l'espoir des futures moissons.
 Ni l'or, ni le porphyre, ni la terre fragile
 De Seve & du Japon, ne parent son asile ;
 Tous les jours sur sa table on n'accumule pas
 Cinquante mets divers qui hâtent le trépas.
 S'il ne voit pas le soir la fidele Zaïre
 Qui sous le coup fatal de son amant expire ;
 Si devant un autel Iphigénie en pleurs,
 Ni le cruel Atrée exhalant ses fureurs,
 De ses yeux attendris n'arrachent point des
 larmes,
 Ne la remplissent point de troubles & d'alarmes ;
 D'un plaisir pur & simple il goûte la douceur :
 Son ame où la vertu, les mœurs & la candeur
 Ont fixé leur séjour, fidelle à la nature,
 De ce bruiant orgueil dédaigne l'imposture. (a)

On lira avec un plaisir particulier le morceau suivant ; il n'est malheureusement que trop vrai, que la classe la plus utile & la plus respectable des citoyens, se voit impitoyablement égorgée ou ruinée au moment où l'espoir de recueillir les fruits de ses peines & de ses constantes fatigues, sembloit lui être assuré. N'est-ce point priver une nation de ce qui intéresse le plus son existence que de détruire les moissons naissantes & de lui enlever ou faire désertter les hommes préposés à leur culture ? Peut-on choisir un tems plus nuisible à l'état que celui-là pour couvrir les campagnes de soldats. On s'ôte une ressource dans l'incertitude de l'issue des combats, le sort des armes mettant souvent en

(a) Autres réflexions sur le bonheur des agricoles, 1 Décemb. 1781. p. 427.

défaut la sagesse & l'expérience la plus consommée. Par-là les deux plus funestes fléaux, la famine & un vainqueur sanguinaire, frappent & accablent un peuple consterné.

Mais hélas ! trop souvent, quand le soleil à peine

Étala après l'hiver sa lumière incertaine ;
La trompette guerrière, à de sanglans combats,
Pour le malheur du monde, anime les soldats :
De leurs cris furieux les plaines rétentissent ;
La terreur est aux champs, les bergères frémissent ;

Les laboureurs ont fui, d'épouvante égarés,
Et laissent leurs sillons à demi labourés :
Alors on ne voit plus aux bords d'une onde pure
Les troupeaux innocens bondir sur la verdure :
La prairie est sans fleurs ; tous les oiseaux sans

voix ;
Le triste corbeau seul croasse au fond des bois :
Au village on n'entend que des cris lamentables ;
On n'y voit que ruine & restes déplorables :
Les guérets défolés n'offrent de toutes parts
Que la funeste ivraie & des chardons épars.

L'infortuné vaisseau qui, loin de nos rivages,
Sur l'Océan immense affronta les orages,
Et d'un autre univers nous porta les trésors,
De retour en Europe, & revoiant ses ports,
Devient l'injuste prix d'une voile ennemie :
En vain les matelots vers leur chère patrie
Ont fixé leurs regards & lui tendent la main :
Au rivage opposé, le vainqueur inhumain
Les traîne, méprisant leur douleur inutile.

Au lieu de ranimer l'espoir d'une famille,
D'embrasser leur épouse & leurs tendres enfans,
Ils trouveront la mort, des fers & des tourmens.

L'épisode placé dans l'*Idée*, que l'on peut considérer comme une églogue, est agréable, pleine d'images gracieuses & douces, d'idées vraiment pastorales. On y voit la peinture

dés amours innocentes & chastes des jeunes habitans de la campagne, bien contrastantes avec les feux impurs que ne rougit point d'afficher la corruption des villes. Si ces peintures font au-delà de l'état réel des choses, du moins reste-t-il vrai, que le séjour des mœurs & de la simplicité est généralement à la campagne. A côté de ces descriptions tendres & naïves on trouve des morceaux plus énergiques; l'auteur est quelques fois serré, vif, rapide & élevé. Parmi les différens jeux actifs & salubres, celui de la course des chevaux se rend palpable dans ses vers.

Les plus jeunes montés sur des courriers fougueux,
 Vont disputer l'honneur par un prix glorieux!
 Ils arrivent brillans de joie & de courage;
 Ils ont tous sur la tête un élégant plumage,
 Et de rubans divers ont paré les chevaux;
 Sur une ligne alors on place les rivaux;
 On attend le signal; le coup se donne à peine,
 Soudain, comme un éclair, les courriers dans
 l'arène
 S'élancent; le feu brille & perce de leurs yeux;
 La poussière alentour s'élève jusqu'aux cieux.
 Le plus léger bientôt s'avance en la carrière,
 Et laissant loin de lui ses rivaux en arriere,
 Triomphant il arrive au terme de l'honneur.

L'époque de la paix donnée par la France est heureusement amenée dans le passage suivant.

O! si mon humble muse à de plus grands sujets
 Pouvoit hausser son style & guider mon audace;
 D'un intrépide effor volant sur le Parnasse,
 Plein d'ardeur, essayant un ton majestueux,
 Je chanterois le nom de ce Roi vertueux,

Qui, lorsque les guerriers, par un bouillant cou-
rage

Alloient encor venger l'américain rivage,
Et par des faits hardis étonner les deux mers;
Préfère de donner la paix à l'univers :
Mais d'autres le diront & leur voix immortelle
Aux siècles apprendra cette gloire nouvelle.
Moi j'unirai mes sons au frêle chalumeau
Pour chanter les bergers & la paix du hameau.

Nous finirons par ces vers pleins de senti-
ment, qui en terminant le poëme, le cou-
ronnent d'une manière heureuse & honorable
pour le jeune auteur, en même tems qu'ils
offrent le plus beau motif de consolation à
l'homme arrivé au bord du tombeau.

. L'homme, hélas ! quand la froide vieil-
lesse

Sur sa tête a semé les cheveux blanchissans,
Que la douleur, la pâle & sombre maladie
Menace à chaque instant le reste de sa vie ;
L'homme ne verra plus renaître de beaux jours ;
Plaisirs, gaîté, vigueur l'ont quitté pour tou-
jours ;

Plus de printems pour lui : déjà la mort est prête
Et tient l'acier fatal élevé sur sa tête :
Le coup va se donner, la tombe va s'ouvrir
Et dans sa noire horreur à jamais l'engloutir.
Mais non, il revivra ; mais non, de la poussière
il sortira brillant ; il verra la lumière ;
Il verra ces beaux lieux à la vertu promis.

Où, dans un nouveau fort les justes affermis,
Nageant dans les douceurs d'une joie immor-
telle,

Verront un autre ciel, une terre plus belle,
Verront des champs plus frais, l'air plus dé-
licieux

Etendre son azur & s'embellir pour eux :
Plus d'ardente chaleur, de piquante froidure,
Rien qui puisse attrister la nouvelle nature :
Les inflexibles rois, par des combats cruels,
N'extermineront plus les hommes immortels.

Plus de tempête alors, ni foudre, ni tonnerre;
Ni ces feux infernaux, qui déchirant la terre,
Renversent les cités, & sous les murs tombans
Ecrasent enfouis leurs pâles habitans.

Non, rien ne troublera de ce lieu délectable
Le céleste bonheur, la paix inaltérable.

O sort ! ô voluptés ! oh ! quand pourront nos
cœurs,
De ces biens inconnus, de ces pures douceurs
S'enivrant pour jamais à la source éternelle,
La connoître, l'aimer, posséder tout en elle !

Ces divers morceaux suffisent pour nous donner une idée avantageuse des talens poétiques de M^r. C ; & l'on ne fera pas peu étonné de son génie heureux & facile, quand on réfléchira aux obstacles repoussans que sa langue habituelle aura mis sans cesse à son effor. Sans comparer son poème à celui de M^r. de St. Lambert *, on peut dire que s'il lui est inférieur à quelques égards, il est aussi moins contraint, ampoulé, obscur, forcément élevé; que la nature n'y est point glacée par une philosophie qui ne sent rien à la vue de ses productions, parce qu'elle n'en fait ni le principe ni le but; qu'on ne rencontre pas à chaque page des énigmes grammaticales qui arrêtent le lecteur en se faisant deviner. Si le poète liégeois à moins d'idées, si sa marche est moins imposante, si elle annonce moins de force ou de pompe; il présente en revanche des peintures agréables & délicates, des tours heureux & poétiques, & d'autres avantages qui le feront lire tandis que le François sera enseveli dans les eaux du Léthé.

L'auteur cependant nous saura gré de lui

* Déc.
1770. p. 400.

faire observer que son ouvrage est susceptible de perfection. Quand la religion de ses campagnards ne sera plus si païenne, quand il aura banni cette multitude de dieux qui hérissent le culte de ces hommes simples; quand il aura rectifié une description pompeuse & séduisante du théâtre (p. 76), tandis qu'il en a fait sentir le faux & l'illusion ailleurs (p. 15); quand après une description bien faite de la tendresse aux rideaux, il aura retranché ses apostrophes contre l'homme, accusé de barbarie parce qu'il détruit le gibier, qui ne lui laisseroit pas recueillir les fruits qu'il a semés & cultivés (a); qu'il se sera donné un peu moins d'eslor dans les matieres galantes (quoique toujours traitées avec décence) & qu'il ne parlera pas de l'amour, de son importance & de son bonheur vrai ou prétendu, d'une maniere si générale, que la physique, la politique, l'ordre civil & religieux semblent pouvoir n'y faire aucune exception; lorsque dans une des premières journées de printems il ne *pourra pas du produit des jardins* (p. 14) *abondamment une table* pour de nombreux convives, ce que la saison ne comporte pas; qu'il aura évité de se répéter & de représenter des traits & des situations semblables dans plusieurs endroits; qu'il aura varié davantage ses transitions; qu'il aura re-
touché

(a) Le poëte a sans doute suivi en cela l'auteur de l'*An 2440*, qui fait à ce sujet une déclamation aussi paradoxale pour le fond qu'exaltée & boursofflée dans la maniere.

touché certains endroits où le sens, la vérification, la justesse, l'expression font un peu blessés; qu'il aura perdu des reminiscences, qui laissent quelques fois dans l'imitation des vestiges trop sensibles de l'original &c; quand, dis-je, le poëte aura donné ses soins à ces divers objets, nous pourrons alors ne plus mêler aux louanges qu'il mérite, quelques observations critiques, & ne plus user de la liberté qu'il nous accorde de ne pas trouver tout excellent; liberté que n'ont pas eu les lecteurs du terrible M^r. de St. Lambert. On fait que le premier qui a risqué quelque critique, n'a reçu pour réponse que la prison.

Le bon Clément n'avoit pourtant pas tort;
 Tout lecteur a droit de vie & de mort
 Sur nos écrits, dès que du porte-feuille
 Nous les tirons: tant mieux s'il les accueille;
 Mais, si chantant en l'honneur des saisons,
 Vous n'offrez même en été que glaçons;
 Si vos vers plats sont sans goût, sans génie,
 Si fatiguans par leur monotonie,
 Ils rampent tous sur un plan mal fondu,
 Dans un chaos où tout est confondu,
 Quel droit auroient vos muses meurtrières,
 Nouveaux Denis, d'envoier aux carrières
 Un Philoxène assez déjà puni
 Par l'ennui seul dont l'ouvrage est muni?
 Pensez-vous donc que le cachot corrige
 Un jugement que bon sens dirige?
 Et pour avoir encagé le railleur,
 Votre poëme en devient-il meilleur?





*Recueil de plaidoiers & de discours oratoires. , pour servir de modeles aux jeunes gens , & propres à les former à l'éloquence en général , & à celle du barreau en particulier ; par le P. Geoffroy. Tome I. A Paris , chez Nyon ; à Liege , chez Demazeau * 1783. Prix 3 liv. rel.*

L Es plaidoiers & discours dont on donne aujourd'hui le recueil , ont été faits & prononcés en différens tems au college de

* Le même libraire avertit qu'on trouve chez lui : *Traité de mythologie orné de 180 fig. par l'abbé Lyonois. 2e. édit. rev. corr. aug. par l'auteur. 8°. relié 6 fl. de Liege. Paris 1784.* — *Ouvres posthumes de Montesquieu. Paris 1784. br. 1 fl. 10* Je ne connois pas cet ouvrage ; mais il faut extrêmement se méfier de ces fortes d'attributions faites à des hommes célèbres après leur mort. — *Vie de Michel-Ange Buonaroti , par Mr. Hauchecorne. Paris 1783. 1 vol. in-12. (nous en rendrons compte)* — *Les batailles d'Alexandre-le-Grand, Roi de Macédoine depuis l'an du monde 3668 jusqu'à l'an 3677 , peintes en 5 tableaux par Lebrun , précédées d'une perspective de la galerie des Gobelins & suivies de l'estampe de la multiplication des pains dans le désert , chef-d'œuvre d'artiste ; le tout représenté en VII planches dessinées & gravées par Sebastien le Clerc , graveur du cabinet du Roi avec des explications tirées des meilleurs auteurs. 4°. Paris 1784. fl. 12.* — *Les devoirs de l'homme , en vers &c.*

Louis-le-Grand pour des exercices publics. La maniere dont ils sont écrits doit plaire infiniment aux personnes de goût. Les jeunes gens, auxquels ils sont particulièrement destinés, y trouveront, en les lisant, le précepte & l'exemple. On y voit une grande diversité de sujets très-intéressans ; il y en a de patriotiques, telle que la question : *Des services rendus à l'Etat, quels sont les plus utiles ?* de politiques, tel que celui-ci : *Des projets de défense d'un Etat, quels sont les plus utiles ?* de jurisprudence civile : *Quel seroit le plus juste partage de succession ?* de charité chrétienne : *Quels sont les pauvres les plus à plaindre ?* de philosophiques : *Discours sur l'utilité des différens caractères dans la société ;* de littéraires : *Discours sur le goût dans les différens ouvrages d'esprit &c.*

Le P. Geoffroy, successeur des PP. Porée & de la Sante, a professé pendant plusieurs années la rhétorique avec la plus grande distinction ; occupé des mêmes fonctions, il ne leur a pas été inférieur en mérite. Ce recueil n'auroit jamais vu le jour du vivant du P. Geoffroy, mais un de ses héritiers, à qui il laissa ses manuscrits en mourant, a cru devoir rendre hommage à sa mémoire en les publiant. Ce volume sera suivi d'un autre ou peut-être de deux dans le même genre, dans lesquels on trouvera plusieurs plaidoiers des PP. Porée & de la Sante qui n'ont jamais été imprimés.





De l'électricité des végétaux. Ouvrage dans lequel on traite de l'électricité de l'atmosphère sur les plantes, de ses effets sur l'économie des végétaux &c ; par Mr. l'abbé Bertholon de Saint-Lazare. A Paris, chez Didot. 1783. vol. in-8^o. de 468 pag.

L'Auteur de cet ouvrage est connu par une multitude d'écrits sur la physique, dont quelques-uns présentent des vues raisonnables & utiles, d'autres semblent tenir d'une imagination un peu romanesque, pour ne rien dire de plus (a). C'est au public à décider dans laquelle de ces deux classes, ce traité doit être rangé. Peut-être faut-il attendre que l'expérience ait confirmé ou réfuté les idées de M^r. B, pour porter ce jugement avec connoissance de cause. En attendant il doit paroître étonnant que les maladies de l'homme ne se prêtant guere, comme nous l'avons vu *, aux remèdes électriques, M. B. se croit assuré de guérir avec son secours les maladies des plantes, sur-tout celles qui sont sujettes aux obstructions & à la paralysie.

“ Lorsque, dit-il, il y a obstruction & „ épaisissement de la lympe, qu'elle est ar- „ rêtée dans sa marche, que des engorgemens „ se

(a) 15 Juill. 1778, p. 422. — 1 Sept. 1779, p. 29. — 15 Décemb. 1782, p. 573 & 575.

„ se forment, &c. il est nécessaire de mettre
 „ en jeu le fluide électrique, pour combat-
 „ tre & dissiper ces obstacles. Le mouve-
 „ ment des liquides étant accéléré dans les
 „ tuyaux capillaires, par le moïen de l'électri-
 „ cité, le fera aussi relativement aux fluides
 „ nourriciers qui sont contenus dans les vé-
 „ gétaux; ces fluides seront divisés & atté-
 „ nués par le fluide électrique; & l'épaississe-
 „ ment des humeurs, leur engorgement &
 „ les obstructions qui en résultent seront dis-
 „ sipés par ce remède actif & pénétrant. Il
 „ en est de même des autres maladies, qui
 „ dépendent de ces causes ou d'autres sem-
 „ blables, comme la paralysie végétale &c „.
 Voilà une nouvelle & vaste carrière qui s'ou-
 vre pour les médecins, carrière bien consola-
 nte pour la nature humaine; car en atten-
 dant qu'ils soient appellés pour la soulager,
 les *Diafoirus* jeunes & vieux pourront s'exer-
 cer sur les herbes des champs, perfectionner
 les pâturages, les jardins potagers &c; & l'on
 sent combien cette perfection contribuera à la
 santé des êtres vivans en général, mais sur-
 tout & particulièrement de l'homme, destiné,
 suivant Cassendi, à ne manger que des végé-
 taux.





Lettre d'un médecin de la faculté de Paris à un médecin du college de Londres ; ouvrage dans lequel on prouve contre Mr. Mesmer , que le magnétisme animal n'existe pas. A Paris, chez Jorry. 1781. 70 pag. in-12.

Nous avons souvent eu occasion de parler des prétendues cures de M^r. Mesmer, de son magnétisme animal &c (a). Si après ce que nous en avons dit, il restoit encore quelque doute sur cette matiere, on trouveroit pleinement de quoi se satisfaire dans l'ouvrage que nous annonçons ici, ouvrage d'autant moins suspect qu'il est de la main de son premier & de son plus zélé disciple, désabassé enfin de la charlatanerie de son maître. L'épigraphie mise à la tête de cette lettre est remarquable, & bien assortie aux illusions de

(a) 1 Avril 1780. p. 525. — 1 Sept. 1780. p. 74. — Cures électriques, 1 Fév. 1784. p. 167 & autres *ibid.* — Un jour en méditant sur ce passage de St. Paul: *In signis & prodigiis mendacibus, eò quod charitatem veritatis non receperunt; idèò mitteret illis Deus operationem erroris ut credant mendacio; & in omni seductione iniquitatis iis qui pereunt; & me rappelant, ces merveilles magnétiques, électriques, conductoriques, inoculatriques, balloniques, qui font tourner tant de têtes, & renforcent la confiance dans des erreurs plus graves; j'ai cru voir un accomplissement bien sensible de cette triste prophétie.*

2. Theff. 2.

tous les genres qui distinguent ce siècle, siècle de ténèbres, pour employer l'expressiori de Lucrece :

*Qualibus in tenebris vita quantisque periculis
Volvimur, hoc ævi quodcumque est !*

Les deux ouvrages suivans, écrits dans les mêmes vues & les mêmes principes, achèvent de répandre sur cet objet un jour très-abondant.

Lettre sur le secret de Mr. Mesmer ; ou réponse d'un médecin à un autre qui avoit demandé des éclaircissmens à ce sujet.
A Paris, chez Méquignon. 1782. 22 pag. in-12. Prix 8 l.

Dans cette lettre M^r. Retz, docteur en médecine, établit que le secret de M^r. Mesmer n'est qu'une espece d'enchantement renouvelé des Grecs & des anciens de tous les siècles, & que toute personne peut en faire autant que lui, en y employant les mêmes artifices, le même appareil, & en ne l'appliquant qu'à des personnes crédules ou capables de feindre.

Observation très-importante sur les effets du magnétisme animal ; par Mr. de Bourzeis, docteur en médecine, médecin ordinaire du Roi, & de la compagnie des Cent-Suisses de sa garde, &c. A Paris, chez Gueffier, 1783. 26 p. in-8^o.

Dans cette brochure il s'agit particuliere-
Z 2 ment

ment d'un malade, que M^r. Mesmer a traité par son grand agent, de la vie duquel il répondoit corps pour corps, qu'il a fait saigner deux fois, malgré les signes manifestes d'une hydropisie de poitrine, & qui est mort avec plus de dix livres de magnétisme dans le corps (expression du malade, pag. 14). M^r. de Bourzeis finit par ces paroles remarquables: " En attendant la réponse de M^r. Mesmer, il me permettra de conclure que dans la nature il n'y a d'autre agent universel que *la nature elle-même*, & que son magnétisme, quel qu'il soit, ne peut être utile que dans des cas particuliers, & qu'autant qu'il sera subordonné à la médecine ordinaire, dont les moïens sont variés, selon les différentes especes de maladies, & dans l'administration desquels un vrai médecin doit avoir égard à la constitution du malade, & à un nombre d'autres circonstances que lui seul peut apprécier & distinguer. "

Après cela il sera libre à M^r. Court de Gebelin de configner son enthousiasme pour le monde magnétique dans son *Monde primitif*; ainsi qu'il en menace les habitans du monde raisonnable.



Les lacunes de la philosophie. A Paris, chez Cloufier. 1783. vol. in-12. de 237 pag.

15 Juin
p. 260.

Nous avons déjà fait connoître cet ouvrage * qui reparoit aujourd'hui par

une nouvelle édition, ou du moins un nouveau frontispice. L'auteur en disant de très-bonnes & de très-mauvaises choses, se pique de les dire d'une manière singulière, & il y réussit. Quelques exemples suffiront pour le prouver.

“ On ne rêve que félicité publique, &
 „ l'on ne fut jamais si morne. Des rentiers
 „ par milliers, célibataires par état, disserter
 „ en baillant, sur la population. — Un
 „ ris forcé & convulsif erre par momens sur
 „ les lèvres, tandis que le plomb de l'ennui,
 „ en affaissant les cœurs, allonge les vi-
 „ sages (a). — Notre ame est un temple
 „ sacré que la main du tems respectera. Les
 „ siècles circuleront sans cesse autour de lui
 „ & ne l'entameront point. Il fera victorieux
 „ de la durée, & opposera un front immobile
 „ aux assauts des ans & des révolutions; car
 „ il renferme l'idée de l'Eternel. „

(a) Expressions singulières, mais pittoresques qui expriment bien véritablement la nature & l'effet de nos tristes plaisirs. 1 Déc. 1781, p. 489. — 1 Mars 1783, p. 343.





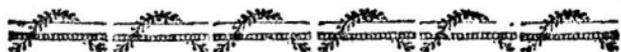
Vie sacerdotale & pastorale, dans laquelle les ecclésiastiques apprendront par les saints docteurs la manière de bien s'acquitter de leurs différentes fonctions, & de sanctifier toutes leurs actions; par Mr. de la Fausse, directeur du séminaire de St. Sulpice à Tulles. Seconde édition, augmentée des préparations & actions de grâces de la Messe, pour tous les jours de la semaine. A Paris, chez Guillot; à Liege, chez Lemarié. 1783. Petit in-12. de 228 pages. Prix 2 liv.

TRÈS-bon petit livre de méditation & de piété pour les ecclésiastiques, qui y trouveront selon leurs diverses occupations & la place qu'ils occupent dans la hiérarchie, les leçons les plus propres à répandre au loin la bonne odeur de J. C, & à réfuter par le fait, par le grand & édifiant spectacle des vertus sacerdotales, le monde philosophique conjuré contre les ministres de l'Eglise catholique. Réfutation aussi victorieuse qu'indispensable dans le tems où nous sommes, & la seule propre, comme remarque St. Pierre, à fermer la bouche à des hommes dont les discours n'ont d'autre source que l'imprudence & l'ignorance. (a)

On trouve chez les mêmes libraires, les

(a) *Beneficentes obmutescere faciatis imprudentium hominum ignorantiam. 1. Pet. 2. 15.*

ouvrages suivans du même auteur : *Considérations sur l'amour de Dieu & sur l'amour de notre Seigneur J. C.* 1783. vol. petit in-12. de 164 pag. Prix 2 liv. — *Retraite de huit jours, suivie des prieres à faire après chaque méditation.* 1783. 2 vol. petit in-12. Prix 4 liv.



Collection des moralistes anciens. A Paris, chez Didot; à Liege, chez Demazeaux. 1783. Dix vol. in-12. doré sur tranche. Prix fl. 45.

IL y a si longtems que les gens sensés sont las d'entendre parler d'Epiëtete, de Marc-Aurele, de Con-fu-zu * & de tant d'autres verbiageurs en fait de morale, qu'il est étonnant qu'on songe encòre à nous en régaler. C'est sans doute pour guérir un peu ce dégoût que cette collection paroît avec tant de luxe & de raisonnantes dorures, où les yeux trouveront un appas qu'un esprit juste y chereroit en vain. Un critique moderne observe que " la race des philosophes païens s'éteignit
 „ avec le paganisme au 6 & 7e. siecle de
 „ l'Eglise. Il n'étoit plus question d'aller phi-
 „ losopher sur les traces de Platon & d'Epi-
 „ cure. Le christianisme répandu par-tout
 „ mettoit plus de lumieres dans l'esprit des
 „ enfans, que tous les exercices du Lycée

* 1 Mars
 1783. p. 330.

„ & du Portique n'avoient pu en mettre
 „ dans les têtes philosophiques des sages de
 „ la Grece „. Après cela les savans du siecle
 courent après quelques bonnes maximes
 échappées comme par hazard à des hommes
 qui sans doute ne déraisonnoient pas toujours,
 maximes isolées, incohérentes, contradictoires
 à d'autres débitées par les mêmes pédagogues,
 toutes sans appui, sans sanction, qui n'ont
 pas rendu meilleurs les habitans du plus petit
 hameau, & dont l'énumération ne peut
 que reproduire l'insupportable ennui que J. B.
 Rousseau se plaint d'avoir éprouvé à la lecture
 du plus fameux de ces baladins en morale.
 Car quel est l'homme conséquent & solide
 qui ne dise comme lui ?

15 Oct.
 1776. p. 258.

En vain d'un ton de rhéteur
 Epictete à son lecteur
 Prêche le bonheur suprême,
 J'y trouve un consolateur
 Plus affligé que moi-même. (a)

Pour moi, si j'avois à faire une reliure magnifique, brillantée d'or & du plus doux maroquin, je dévouerois ce luxe au plus mauvais de nos catéchismes (j'entends le plus mal rédigé; malheureusement nous n'en manquons pas) : il seroit encore infiniment plus digne de cet honneur, que toute la sagesse factice des pédans d'Athenes & de Rome.

(a) Voyez le J. du 1 Juin 1778, p. 167, & l'art. EPICTETE dans le nouv. *Dict. hist.*



Histoires édifiantes pour servir de lecture aux jeunes personnes de l'un & de l'autre sexe. Nouvelle édition, revue, mise en ordre & considérablement augmentée; par Mr. Collet, prêtre de la congrégation de la mission, docteur en théologie. A Paris, chez la veuve Duchesne, 1783. vol. in-12. de 466 pag. Prix 3 liv. rel.

MR Duché, connu par quelques ouvrages, & sur-tout par quelques tragédies, avoit composé ces histoires, à la recommandation de Madame de Maintenon, pour les demoiselles élevées à St. Cyr. Ces histoires, assez bien écrites, ont toujours eu beaucoup de succès; & l'on en fait usage dans plusieurs couvens & maisons d'éducation, pour l'instruction des jeunes personnes. Feu M^r. Collet, Lazariste, le même qui a composé tant d'ouvrages théologiques, répandus dans la plupart des séminaires, donna, il y a quelques années, une édition de ce recueil, auquel il fit des suppressions & des additions. C'est cette édition qu'on redonne aujourd'hui au public. On trouve à la suite deux lettres du même M^r. Collet, l'une *sur les spectacles*, & l'autre, *sur la lecture des romans*. Ces matières ont été traitées d'une manière plus éloquente, mais elles ne peuvent l'être d'une manière plus raisonnable & plus chrétienne.




Nous avons parlé dans le Journal du 15 Janv. p. 123, de l'observation d'un faveur de Naples touchant l'ancienneté de la découverte des machines aérostatiques. N'ayant pu me procurer l'ouvrage du P. Lana (a), j'ai eu recours au *Collegium experimentale* de Christophe Sturm (b). J'avoue qu'après cette lecture je ne puis concevoir en aucune manière l'enthousiasme produit par le globe montgolien. Il est évident que la substance de la découverte est ancienne, & que la seule différence est l'idée de remplir de gaz le globe dont le P. Lana vouloit précisément expulser l'air ou en diminuer la masse par la raréfaction que produit la machine pneumatique (c). Il est évident encore, que le projet de ce religieux

(a) *Del Prodromo premeſſo all' arte maestra*, imprimé à Brixen vers 1670. J'ignore de quel Ordre est ce P. Franciscus Lana; on m'assure que c'est un Jésuite, mais je ne trouve son nom dans aucun biographe, pas même dans le *Dictionnaire italien* des hommes illustres.

(b) *Collegium experimentale sive curiosum*, à Nuremberg, chez Endter 1676. 1 vol in-4°. Il faut lire 1e. partie, p. 56, & 2e. partie, p. 96. — L'homme qui a volé sur le lac de Pérouse, & dont le P. Lana dit que le nom lui est inconnu (p. 97), est *Jean-Baptiste Dante*. Voyez le *nouv. Dict. hist.*

(c) Si nous en croïons Mr. Achard, les ballons d'aujourd'hui ne doivent aussi leur élévation qu'à la raréfaction de l'air. Dans un *mémoire* lu à l'académie de Berlin le 29 Janvier

ligieux une fois réalisé, présentoit des avantages qu'un homme sensé ne peut point espérer de trouver dans le globe d'Annonay.

1°. La machine aërostatique du P. Lana comprend 4 grands globes au lieu d'un, de manière que non-seulement l'ensemble de leur légèreté est d'un tout autre effet; mais en cas que l'un ou l'autre se démente, les autres soutiennent & sauvent les voyageurs.

2°. Il n'y a ni dépense ni infection de gaz, ni danger de conflagration &c.

3°. L'état de légèreté spécifique reste le même; il n'y a aucune déperdition à craindre; & néanmoins l'ascension & la descente sont parfaitement libres, par le moïen des robinets qui introduisent l'air à volonté, & cela sans fatigue, sans danger & sans aucun moïen ou embarrassant ou dispendieux.

4°. Si les globes sont exactement ronds, ils résisteront infailliblement à l'impression de l'air extérieur, sans qu'on puisse craindre aucune rupture ou dégradation si ordinaires & presque inévitables dans l'introïssion & l'entretien du gaz. Il est vrai que les globes de

1784 il prétend « que l'air montgolifique n'est par sa nature ni inflammable, ni à considérer comme un gaz; que cet air est simplement atmosphérique, un air raréfié par l'effet de la chaleur & par les vapeurs élastiques que les corps brûlans exhalent & font monter. » (Nous avons remarqué ailleurs que le gaz même & tout ce qu'il a plu aux physiciens modernes d'envisager comme des especes d'air différen-tes, n'étoit que l'air atmosphérique. 15 Juill. 1774, p. 22. — 15 Octob. 1775, p. 552. — 15 Avril 1779, p. 559. — 15 Fév. 1782, p. 288.)

cuire qui ont servi jusqu'ici aux expériences de la machine pneumatique, ont été bien trop massifs pour devenir volans; mais reste à prouver qu'on ne peut les atténuer au degré nécessaire pour devenir aërostatiques.

5°. Étant d'un métal extrêmement mince, au lieu de papier, de taffetas &c, la pluie & la neige ne pourront les endommager.

Du reste j'avoué que dans sa totalité la théorie de la navigation aërienne du P. Lana, a un air très-romanesque, mais outre qu'il est muni d'une érudition physique & géométrique que ni les Charles, ni les Robert, ni les Pilatre n'ont songé à faire paroître dans cette affaire; il s'en faut bien qu'elle présente l'absurdité du globe montgollien allant de Lyon à Paris avec 80 hommes & 50 quintaux de marchandises. Si on s'appliquoit à la réaliser, à la perfectionner, je suis sûr qu'on réussiroit plutôt à en faire quelque chose de raisonnable, que des ballons gonflés de gaz; mais je suis bien plus sûr encore que l'une & l'autre de ces spéculations n'aboutiront jamais à rien d'utilement praticable (a), que nos neveux riront du sérieux avec lequel nous nous sommes occupés de ces nouveaux bilboquets, & qu'ils se consoleront sans peine d'être venus au monde un peu plus tard que nous.

Que dirai-je des tubes de compression, imaginés

(a) Raïsons morales, politiques, philosophiques & théologiques, de la nullité de ces projets, 15 Décemb. 1783, p. 635, & autres J. cités *ibid.*

ginés par le P. Honoré Fabri, qui promettent également des voïages aériens (a)? des bateaux infubmergibles qu'on nous a donnés comme une moderne merveille, & dont la théorie se trouve en entier dans l'ouvrage du même P. Fabri (b)? & de tant d'autres affaires que nos aïeux connoissoient mieux que nous, mais qu'ils apprécioient avec plus de sang froid? (c)



Depuis que M^r. de la Lande a déclaré tout uniment qu'il étoit inutile de tenter les moiens de diriger les ballons, on a vu des hommes plus confians, dans un rapport fait à l'académie, ne pas désespérer d'un succès aussi incroyable que dangereux. Mais outre que M^r. de la Lande jouit dans ces sortes de choses d'une considération que ses contradicteurs n'ont pas, son assertion est motivée & fondée sur une raison palpable *; l'opinion contraire ne porte sur rien.

* Derr.
Journal p.
255.

En attendant mieux, les constructeurs du globe de Lyon, semblent avoir un peu rougi de la construction de cette petite tour de Babel. Voiant qu'elle n'avoit produit, comme

(a) Pag. 105, part. 2e. dans le *Collegium de Sturm*.

(a) Pag. 106, part. 2e.

(b) Voiez les *nouveaux Mémoires pour servir à l'Histoire du carthésianisme*, par Mr. Huet; *l'Origine ancienne de la physique nouvelle*, par le P. Regnaut; *Recherches sur l'origine des découvertes attribuées aux modernes*, par Mr. Dutens; le traité de George Paschius: *De novis inventis quorum accuratori cultui facem prætulit antiquitas &c.*

autres fois, que des divisions (MM. Pilâtre & Montgolfier ont été sur le point de se battre en duel), & qu'au lieu d'aller à Paris, elle étoit tombée dans les boues dans l'endroit même d'où elle étoit partie, ils ont pris la résolution de la démolir au plus vite. Peut-être aussi que leur ressentiment & le souvenir d'un péril imminent ont eu quelque part à cette prompte destruction. " Nos voyageurs, ", dit une lettre de Lyon, se sont vus exposés aux plus grands dangers; car si le premier air de vent d'Est se fût soutenu, ils auroient été portés sur le Rhône, & seroient évidemment descendus dans ce fleuve. S'ils se fussent élevés davantage, le globe se seroit trouvé, à quelques cents pieds de hauteur, presque totalement déchargé par l'ouverture, qui, pendant la route, auroit fait les progrès les plus alarmans. Alors leur chute eût été terrible. Enveloppés dans la toile avec la galerie & leur feu, il y auroit eu un embrasement total avant leur arrivée à terre. Le globe a été démonté sur le champ; & les matériaux, mis en ballots, ont été transportés dans les bâtimens de la loge des francs-maçons. De sorte qu'aujourd'hui il n'existe pas d'autre monument de cette bruyante entreprise qu'une épigramme qu'on lit dans plusieurs feuilles publiques :

Vous venez de Lyon. Parlez-nous sans mystère :
 Le globe ? -- Il est parti. -- Le fait est-il certain ?
 -- Je l'ai vu. -- Dites-nous : alloit-il bien grand
 train ?
 -- S'il alloit ! Ah, Monsieur ! il alloit ventre à terre.



 J'AI reçu un recueil d'observations sur le système historico-géographique touchant *Vatuca*, inséré dans le Journal du 15 Novembre 1783. Ces observations pleines de recherches & d'une critique savante sont de M^r. Ernst, chanoine régulier & professeur de théologie à l'abbaye de Rolduc, connu par divers écrits très-estimables & particulièrement par le traité de la réception des ecclésiastiques aux Etats de Brabant, couronné par l'académie de Bruxelles *; ouvrage où le jugement, l'érudition, la sagesse des principes & la justesse de l'application, marchent de pair avec les vues patriotiques, avec un éloignement franc & bien décidé de toutes ces lâchetés historiques, aujourd'hui si communes, qui tendent à corrompre les annales des nations. Parmi les remarques que le savant écrivain oppose à ce que j'ai dit sur *Vatuca*, il y en a que je crois pouvoir envisager comme une pleine confirmation du sentiment que j'ai embrassé; & celles qui paroissent lui être moins favorables, sont (si je ne me flatte pas trop) de nature à se concilier sans peine avec les divers détails où cette discussion m'a engagé. J'en trouve plusieurs auxquelles j'ai répondu d'avance. Enfin l'impossibilité avouée par M^r. E. de substituer à mon opinion un système bien déterminé, de désigner un endroit quelconque qui remplisse parfaitement les points de vue multipliés qui composent cette controverse; est un supplément &

* 15 Nov.
1783. p. 473.

une espece de superfétation de preuves qui semble mettre le sceau à la décision de cette affaire.

D'après ces considérations, je ne puis inférer ses remarques dans ce Journal, sans encourir le reproche qu'on m'a fait encore tout récemment à l'occasion de la diatribe de Dom

* I Oct:
1783. p. 187.

Chaudon*, de n'imprimer que les critiques auxquelles je crois pouvoir répondre avec avantage, & de supprimer les autres (a). Je prie donc l'estimable auteur de faire inférer ses savantes remarques dans quelque journal que ce soit (il en est plus d'un dont le rédacteur se charge avec plaisir de ce qui combat mes assertions). Alors le public averti de mes torts par une voie qui ne peut lui être suspecte, écoutera peut-être avec plus d'attention & d'équité ce que je pourrai alléguer pour ma justification; & la cause étant plaidée contradictoirement dans un champ réciproquement libre, les raisons de l'un ou de l'autre parti ne seront ni gênées, ni affoiblies, ni déguisées.

(a) Genre de reproche que je n'ai pas mérité. J'en appelle à tous ceux qui ont combattu honnêtement ou mal-honnêtement des assertions vraies ou fausses contenues dans le Journal ou dans quelque autre de mes écrits. S'il y en a auxquels je n'ai pas répondu; ils m'ont eeu gré de ne l'avoir pas fait. Ceux qui ont désiré une réponse, l'ont toujours reçue, ou par lettre ou par le Journal; & entre ces deux voies ils ont eu le choix. Ce n'est pas ici une justification furtive: je me cite au tribunal du public; s'il y a une voix qui sur ce point s'éleve contre moi, je me range du côté de l'accusateur.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 13 Janvier.) Après une négociation longue & difficile, qui avoit fait craindre une rupture entre les deux empires russe & ottoman, tous les obstacles aiant été heureusement applanis, la continuation de la paix vient enfin d'être assurée. Le 8 du courant, une convention a eu lieu entre le ministère ottoman & M^r. de Bulgakow, ministre de S. M. l'Impératrice de Toutes-les-Russies, & elle a été signée de l'un & de l'autre côté. D'abord les avis se trouverent partagés: les ministres, les chefs de l'armée, les gens de loi, tous étoient divisés d'opinion: cependant le parti, qui préféroit la guerre à l'humiliation, sembloit le plus fort; & tout annonçoit une réponse négative, lorsqu'une note fulminante de l'internonce de la cour de Vienne força les esprits les plus animés à se soumettre. En conséquence quelques jours après il fut signé une convention, telle que l'exigeoit l'Impératrice: elle contient trois articles. " Par le premier, la Porte re-
 „ connoit l'occupation de la Crimée, du
 „ Cuban, & de l'isle de Taman, & elle con-
 „ sent à ce que ces pais soient réunis à per-
 „ pétuité à l'empire de Russie. Dans le se-
 I. Part. A a „ cond,

„ cond , les deux parties contractantes confir-
 „ ment les traités & les conventions ultérieures
 „ de 1774 , 1775 & 1779 , ainsi que le traité
 „ de commerce de 1783 , à l'exception des
 „ articles III & IV de la convention expli-
 „ catoire du 10 Mars 1779 concernant les
 „ Tartares (dont ces articles assuroient l'in-
 „ dépendance) : ils sont annullés par la nou-
 „ velle convention ; mais la Russie assure &
 „ garantit à la Porte la possession & la pro-
 „ priété de la forteresse d'Oczakow & de
 „ son territoire. Le troisieme article fixe les
 „ limites des Tartares à la riviere de Cuban
 „ jusqu'à la Géorgie. L'échange des ratifica-
 „ tions est fixée à 4 mois du jour de la signa-
 „ ture de cette convention. Elle a été signée
 „ par quatre membres du divan & par M^r.
 „ de Bulgakow „. On voit que l'Empereur
 n'est pour rien dans cet accord. Il est pro-
 bable , qu'à présent il fera valoir à son tour
 ses prétentions contre la Porte ; & l'on est
 curieux de voir , quelle indemnité il demandera
 pour les grands armemens , qu'il a faits , dans
 la vue de soutenir celles de son auguste alliée.

MAROC (le 14 Décembre 1783.) L'Em-
 pereur est arrivé vers la fin du mois passé
 dans cette capitale. Traversant dernièrement
 un certain village , entre Tafilet & cette ville ,
 S. M. Marocaine se rappella que les habitans ,
 au nombre de 580 , avoient été accusés , il
 y a 8 ans , du meurtre d'un chérif , très-ré-
 véré parmi les Mahométans. Pour montrer
 sa vénération pour la mémoire du défunt ,
 il ordonna que tous les habitans soupçonnés

fussent pieusement exterminés; & cet ordre barbare a été exécuté.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 19 Janvier.) Le général comte d'Anhalt, qui est entré au service de notre cour, est arrivé depuis huit jours en cette ville. Outre une très grosse pension annuelle, ce général a reçu des présens considérables de l'impératrice, entr'autres une fort belle maison entièrement meublée, un magnifique service d'argent, & une terre de la valeur de 160,000 roubles.

La création d'un tiers-état, & la révision des loix de l'empire, semblent occuper S. M. l'impératrice, au moins autant que les affaires politiques. Plusieurs nouveaux districts dépendants de la couronne, ont été dernièrement mis en liberté, & les seigneurs russes & moscovites ont été invités par S. M. à affranchir ceux de leurs païsans qui voudroient suivre quelque profession ou s'adonner aux arts. Ces réglemens ne peuvent manquer d'effectuer en peu de tems ce que l'impératrice desire, qui est de donner à la Russie une nouvelle classe d'hommes nécessaires dans tous les pais: les artisans devenus plus nombreux dans les campagnes ainsi que dans les villes, ne tarderont pas à se civiliser davantage en se rapprochant & se mêlant avec les étrangers, qui ont envahi tout notre commerce.

En ce moment la cour reçoit la nouvelle de la convention conclue avec la Porte, en

vertu de laquelle elle conserve la Crimée,
le Cuban & l'île de Taman.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 3 *Février.*) Comme la diète, qui se tiendra cette année à Grodno en Lithuanie, doit coûter des sommes extraordinaires, on dit que le trésor de la couronne en fournira deux tiers & celui de Lithuanie un seul. Cependant le premier doit déjà avoir refusé de paier son contingent, alléguant que le palais de la république, rétabli depuis peu, & plusieurs autres réparations avoient coûté des sommes considérables. Au reste la décision de cet objet sera remise après la clôture des contrats de Dubno.

Il se confirme de toute part, que le divan s'est entièrement prêté aux desirs de la Russie. Reste à voir maintenant, disent nos papiers publics, si la cour de Vienne ne commencera pas à faire valoir à son tour toutes ses prétentions près de la Sublime-Porte, & si la Russie ne jouera point en attendant le rôle qu'a joué jusqu'ici l'Autriche. Nos politiques sont curieux de voir si, sans prendre les armes & sans craindre aucune espèce de révolte de la part de ses sujets, le Grand-Seigneur pourra morceler son empire, & faire tranquillement toutes les cessions auxquelles il vient de s'engager.

Le comte Poninski, si fameux par les différens rôles qu'il a joués sous le gouvernement actuel, & par l'usage qu'il a fait de son

crédit pour se faire adjuger une grande partie des biens des Jésuites, est mort depuis peu dans cette capitale. La situation où il a laissé ses affaires a déterminé le Roi à subvenir aux fraix de son enterrement. Tout le monde a été étonné de voir dissipées en si peu de tems avec ses biens patrimoniaux les richesses immenses qu'il avoit acquises.

Quoique M^r. Buchholtz, résident de S. M. le Roi de Prusse, soit de retour ici depuis 8 jours, on ne fait pas encore quand les négociations seront entamées dans cette ville; on attend avant tout le retour d'un courier de Pétersbourg. Le comte d'Unruhe n'a pas encore reçu ordre de quitter Dantzig, & nous ignorons quels seront les commissaires que les Dantzickois enverront ici, pour assister aux conférences.

*Extrait d'une lettre de Dantzig du 23
Janvier.*

“ Le blocus de notre ville est levé depuis le 20 de ce mois, & les troupes prussiennes ont évacué notre territoire ruiné & épuisé. Avant-hier deux députés du magistrat se sont rendus près du général d'Egloffstein, pour lui faire, au nom de la ville, des remerciemens, tant sur la résolution gracieuse de S. M. Prussienne, que sur la conduite personnelle, que le général a tenue durant le blocus. Le bourguemestre Reiger, président du conseil-de-guerre, aiant aussi rendu une visite au même commandant, M^r. d'Egloffstein lui proposa,

„ que les Dantzikois envoïassent des détache-
„ mens de leur garnison pour occuper de
„ nouveau leurs anciens postes, que ses trou-
„ pes alloient évacuer „. En conséquence
de cette requïtion, nos soldats sont sortis
hier à la pointe du jour : à leur approche les
Prussiens ont quitté leurs corps-de-garde ; &
tout s'est passé dans le meilleur ordre. Hier ma-
tin, les troupes prussiennes se rassemblèrent près
du Stolzenberg & se mirent delà en marche
vers leurs garnisons respectives. Une partie en
aura passé probablement la nuit dans quelques-
uns des villages de notre district les plus
éloignés : mais autour de nous tout est ren-
tré en son ancien état ; & l'on ne voit
de postes prussiens que sur le territoire
de Sa Majesté. Dès avant-hier, la ville four-
milloit de païsans, qui venoient vendre leurs
grains & autres provisions. Il n'y avoit pas
une foule moins nombreuse d'officiers & de
soldats prussiens, pour faire toutes sortes d'a-
chats. Nos rues & nos marchés paroïssent
avoir reçu une nouvelle vie ; & la joie étoit
universelle. En effet la disette étoit à son
comble ; & plusieurs familles se voïoient ré-
duites à la plus triste situation. Cependant,
au milieu de l'aspect le plus désolant & des
besoins les plus pressans, le menu peuple n'a
pas montré le moindre mécontentement : l'on
n'a pas entendu de murmures ; & tous les
ordres de citoiens ont été constamment prêts
à sacrifier au bien général toutes leurs ai-
sances & leurs intérêts personnels. „

E S P A G N E.

MADRID (le 27 Janvier.) Le marquis de Croix, commandeur de l'Ordre teutonique, ci-devant gouverneur-général des provinces intérieures de la Nouvelle-Espagne, a été nommé il y a six mois par le Roi, lieutenant-général & viceroi du Pérou. Ce seigneur est parti pour Lima, lieu de sa résidence. — Mr. le comte d'Aranda doit incessamment être déclaré président du conseil de Castille & généralissime des armées de S. M. : il a à la porte de son hôtel une garde royale de 50 hommes avec les honneurs du drapeau flottant ; il obtint cette singulière prérogative en 1762. — Les deux fils de l'Empereur de Maroc sont toujours ici : ils ne partiront que lorsque tous les présens, dont ils doivent se charger pour le Grand-Seigneur, seront achevés. Vu la bonne harmonie qui regne actuellement entre notre cour & celles de toutes les Puissances mahométanes, le Roi a donné ordre de mettre en liberté tous les Maures, détenus comme esclaves dans l'Alcazar de Ségovie ; S. M. s'attend avec raison que les susdites Puissances en usent de même à l'égard de ses sujets qui auroient le malheur de se trouver dans leurs fers. L'ambassadeur de la Porte, attendu ici depuis quelque tems, n'est point encore arrivé.

Par un décret, en date du 11 Novembre 1783, le Roi a communiqué au conseil-d'état

le traité de paix & de commerce, conclu entre la couronne d'Espagne & la Porte ottomane, signé à Constantinople le 14 Septembre 1782 par Don Juan de Boulligny, ministre-plénipotentiaire de S. M. Catholique, & par le grand-visir, Seid-Muhamed-bacha. Ce traité, que la cour vient également de publier, a été ratifié par le Roi le 24 Décembre 1782, & par la Porte le 24 Avril 1783. L'échange des ratifications s'est faite le même jour 24 Avril; mais la ratification de S. H. n'est arrivée ici qu'au mois de Novembre dernier.

Voici la lettre circulaire que le Roi a fait adresser aux archevêques, en conséquence de

* 15 Janv. la bulle de Pie VI dont nous avons parlé *
p. 116.

Les graves nécessités des pauvres & la multitude de ceux qui jouissant d'une bonne santé ne vivent que d'aumônes, au préjudice des vrais affligés & de la cause publique, ont été les objets qui en tout tems ont réclamé mon attention royale, pour solliciter le soulagement des premiers, l'amendement & l'application honnête des seconds: ces objets intéressent essentiellement le service de Dieu ainsi que la prospérité de la monarchie. A cette fin, au lieu des pensions, dont on chargeoit, avant le concordat, les pourvus de bénéfices ecclésiastiques de ces royaumes, la cour de Rome exigeant des lettres de change en faveur des étrangers (préjudice redimé aux frais du trésor) j'ai obtenu du St. Siège, le bref inséré dans ma cédule royale, par lequel Sa Sainteté m'accorde la permission, de percevoir tous les ans, pour le secours des pauvres, sur les prébendes & bénéfices qui ne sont point à charge d'ames, étant à ma nomination ou présentation, une partie des fruits qui n'excede pas le tiers, pourvu qu'il reste annuellement aux bénéficiers à charge de résidence,

une somme de 200 ducats & de 100 pour ceux qui sont exempts de la dite charge. En conséquence du bref susdit, j'ai nommé une personne constituée en dignité ecclésiastique, laquelle sous mes ordres, & avec ma délégation immédiate s'emploie & procède en tout ce qui appartient à la recette, administration & distribution des fruits qui m'ont été accordés, comme vous l'apprendrez par le contenu de la cédule royale. Vu le zèle & l'amour que vous avez toujours témoigné pour le service de Dieu & le mien, je m'attends à vous voir concourir avec tous les moyens possibles, à cet important objet & à tous les établissemens pies, qu'un tel collecteur proposera, & que vous l'informerez successivement des nécessités urgentes de vos diocèses & de la manière la plus propre à y remédier; donnant en outre un prompt avis de toutes les prébendes & bénéfices, qui viendront à y vaquer, le tout en conformité de ce qui a été ordonné dans ma dite cédule royale, dont ainsi que de cette lettre vous ferez passer copie aux archives de votre chancellerie, pour que le tout soit ponctuellement exécuté, & que vos successeurs l'aient toujours devant les yeux; comme il est certain que votre prudence comprendra les grands avantages spirituels & temporels, qui de cette sainte œuvre résulteront infailliblement sur votre diocèse & tout le royaume, je suis persuadé qu'elle obtiendra de votre part l'approbation la plus efficace, conformément à votre caractère & dignité. Je vous assure qu'aucun autre service ne pourra m'être plus agréable que celui-là, parce qu'il intéresse le service de Dieu, la réforme des mœurs, la consolation des pauvres & le bien général de la nation.

Depuis le 28 Décembre de l'année passée, on a effuïé sur les côtes d'Espagne des orages terribles, accompagnés de pluies si abondantes, qu'il en étoit résulté des inondations épouvantables, tellement que beaucoup de villes & le plat-pais se trouvoient dans la

plus grande détresse. Des avis particuliers de Séville marquent ce qui suit : “ Nos environs „ font presqu’entièrement inondés ; de gros „ arbres & des piliers solides, servant à y at- „ tacher les cordages des navires , ont été „ déracinés & brisés : le pont de bateaux a „ été enlevé par les flots ; les marchandises „ au bureau de la douane , nageant dans „ l’eau , font tout-à-fait gâtées. Un village „ entier , avec tous ses habitans , a été en- „ glouti par cette espede de déluge. Plusieurs „ barques & autres navires jettés à terre , font „ collés contre les maisons. Les vaisseaux „ marchands , sous les ordres des capitaines „ Zylemaker & J. G. de Vries , font à sec „ sur le rivage „. Les lettres de Cadix ne contiennent pas des nouvelles plus consolantes ; elles portent entr’autres : “ Le navire de „ A. J. de Boer , parti depuis peu de jours pour „ Amsterdam , mais forcé par le gros tems „ de revenir , échoua le 29 Décembre sur „ la côte de Rota. On espere d’en sauver la „ cargaison. Une flûte , selon toutes les ap- „ parences chargée de bois & venant de la „ Baltique , est à l’ancre entre les écueils , „ proche le château de St. Pierre. Cet abri „ la garantira peut-être de naufrage. „

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 13 Janvier.) La Reine sans cesse occupée des moïens de favoriser le commerce & la navigation de ses sujets & voulant correspondre à l’objet du traité de

commerce qu'elle a conclu avec la Russie, vient de rendre une ordonnance qui modère les droits sur les marchandises venant d'Espagne par terre, & celles qui sont chargées sur des bâtimens portugais.

Nous éprouvons ici un froid, auquel on n'est guere accoutumé sous ce climat; cependant les jours sont beaux & fereins.

Nos commerçans viennent de recevoir la désagréable nouvelle, qu'un de leurs bâtimens, revenant de Para avec une grande quantité de cacao & d'autres marchandises, a péri avec sa cargaison & la plus grande partie de son équipage, dont il ne s'est sauvé que 8 hommes.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 31 Janvier.) Le jour anniversaire de la naissance du Roi a été célébré le 29 avec la pompe & magnificence ordinaires. S. M. en ordonnant une collecte en faveur des malheureux habitans d'Islande, a fait publier au commencement de ce mois une relation détaillée du désastre qu'ils ont essuïé, comme elle est authentique, les naturalistes ne seront peut-être pas fâchés d'en voir la traduction.

« Après quelques fortes secouffes de tremblement de terre qui augmentèrent successivement au point que les habitans furent obligés de passer la nuit sous des tentes, on remarqua enfin le 8 Juin 1783 plusieurs éruptions violentes aux montagnes qui bordent la partie occidentale d'Islande, nommée Skaptéfells-sýffel, au-dessus des districts de Side, de

Landbrod , de Medalland , Skaptaarung & Apterâr. Ces éruptions furent suivies d'un grand nombre de colonnes de feu & de fumée qui s'élevèrent en plusieurs endroits des dites monagnes , ces fumées obscurcirent depuis le 11 jusqu'au 14 Juin une étendue de terrain de plus de 16 milles à la ronde.

Au moment que le feu s'étendit , le cours du grand fleuve Skaptaa qui borne la partie occidentale susdite étoit d'une rapidité extraordinaire , mais une lave enflammée l'ayant couvert peu après , on n'y vit plus d'eau.

La lave qui entraînoit des rochers brûlans d'une grosseur énorme ayant rempli plus de 5 milles d'étendue dans le lit de ce fleuve , alla se répandre sur les campagnes les moins élevées & les habitations , elle s'étendit ensuite plus de deux milles à l'Est vers le district de Siden jusqu'au couvent de Kirkebay , delà à plusieurs milles du côté de Sud-Ouest sur les districts de Medalland. Cette lave étoit environnée d'une quantité immense de pierres fondues , de mines de fer & d'autres matieres , qui en avançant firent un bruit épouvantable. Treize fermes & 2 églises en ayant été couvertes en moins de rien , furent changées en autant de rocs brûlés ; les habitations endommagées sont en plus grand nombre. Les premières colonnes de feu & de fumée causerent dans l'air un froid très vif , qui fut suivi en plusieurs endroits d'une quantité de neige extraordinaire , qui s'y trouva en peu de tems à 3 pieds de hauteur. En d'autres districts il grêla si fort que si ce tems eût duré quelques instans de plus , tous les bestiaux en auroient été écrasés. D'autres provinces furent défolées en même tems par des pluies qui causerent des éboulemens sur les hauteurs & les torrens entraînerent des masses énormes jusqu'au milieu des plaines. Cette eau avoit une odeur de soufre des plus désagréables , elle étoit en outre fort salée & d'une âcreté très-sensible aux mains & au visage.

Les vents aiant changé à mesure que les

éruptions continuoient, plusieurs endroits fort éloignés ont été couverts successivement d'une quantité immense de soufre, de pierre ponce, & d'autres matieres volcaniques. Toute l'atmosphere en étoit obscurcie au point qu'on avoit de la peine à lire en plein jour. Des personnes foibles ne pouvoient presque plus respirer tant la mauvaise odeur du soufre leur étoit insupportable, une pluie survenue à propos aiant rafraîchi l'air, rendit la vie à plusieurs d'entr'eux qui se trouvoient dans un état désespéré. Les cendres ont fait des dégâts horribles dans les campagnes, elles s'y sont répandues à moitié brûlantes & accompagnées de pierre ponce & d'autres matieres enflammées qui ont détruit tous les végétaux qui promettoient la récolte la plus abondante. Ces cendres étoient couvertes d'une poussiere noire qui s'étant attachée aux pieds des bestiaux leur en fit tomber le poil & y produisit des tumeurs & des ulceres.

(*La fin l'ordinaire prochain.*)

I T A L I E.

ROME (*le 31 Janvier.*) Dimanche 18, jour de la Chaire de St. Pierre, le souverain Pontife, le sacré college & l'Ordre des prélats assisterent à la Grand'-Messe, célébrée par le cardinal d'York. S. M. le Roi de Suede, avec les seigneurs de sa suite, fut présent à toute cette cérémonie.

Le même jour vers le soir, S. M. l'Empereur arriva dans cette capitale venant de Naples, & descendit à l'hôtel de son ministre-plénipotentiaire le cardinal Hertzan. Quelque tems après son arrivée S. M. fut rendre visite au Roi de Suede. Retournée à son hôtel, elle y changea de vêtemens, & se porta

au Vatican pour y saluer S. S, avec laquelle S. M. eut un très-long entretien. Mardi le matin l'Empereur retourna auprès du St. Pere avec lequel S. M. eut encore un entretien de deux heures, & dont elle prit congé. Vers le soir le Monarque quitta cette capitale.

Sa Majesté le Roi de Suede a différé son départ jusqu'à la semaine prochaine. — Nos habitans ne se souviennent pas d'avoir jamais vu tant de neige qu'il en est tombé il y a quelques jours. Toutes les postes sont retardées. — Le comte Strafoldo a été nommé auditeur de rote. — Une estafette venant de Florence, est allé porter au cardinal duc d'York, à Frascati, la désagréable nouvelle que le prince Stuart, son frere, a eu une attaque d'apoplexie.

MODENE (le 1 Février.) Son Altesse Sérénissime a fait publier samedi dernier ce qui suit :

Hercule III *, par la grace de Dieu, Duc de Modene, de la Mirandole, de Reggio &c. Malgré les ordonnances réitérées que nous avons publiées en différens tems, à l'exemple de nos Sérénissimes Prédécesseurs, dans la vue d'assurer aux églises le respect dû à la sainteté du lieu, nous voïons, à notre

* Les canons & les rituels défendent expressément de donner aux enfans chrétiens des noms païens; cependant en Italie l'usage contraire semble avoir prévalu; les *Hectors*, *Achilles*, *Hercules*, *Cesars*, *Scipions* &c, y font en grand nombre.

très-grand regret , le désordre y répulluler de jour en jour avec plus d'insolence. L'horreur que doit exciter dans les ames honnêtes le procédé de ceux qui ne s'y rendent que pour en offenser & insulter la Majeste ; le défaut de reflexion & la foiblesse d'esprit qui se manifestent dans les personnes qui se conduisent de la sorte ; l'obligation qui nous est imposée d'accorder notre protection à cet égard (devoir que nous voulons remplir religieusement), le peu de soin que témoignent de pareils sujets de respecter notre autorité, tandis que leur conduite les rend coupables à l'égard de notre justice, sont tous des motifs qui, joints aux remontrances à nous faites par notre zélé & vigilant évêque, nous déterminent, à opposer les remedes les plus efficaces à un inconvenient de cette nature, bien résolus de ne négliger aucun moïen capable de détruire jusqu'à la moindre trace d'un abus si criant.

Nous enjoignons en conséquence, sous peine d'encourir immédiatement notre indignation souveraine, à tous nos sujets, sans aucune exception ni distinction (qui ne pourroit servir qu'à rendre plus grave le erime des personnes de qualité) de ne paroître dans le temple de Dieu, qu'avec une contenance religieuse & exemplaire, de marquer dans tout leur extérieur le respect dû à l'Office divin, d'assister avec révérence à toutes les saintes fonctions & de se présenter toujours dans nos églises avec une décence convenable, laquelle devra s'étendre jusques sur les modes & les vêtemens de ceux qui s'y rendront.

A ces causes, nous voulons qu'il y ait dans

toutes les églises de cette capitale un homme aiant la capacité nécessaire, pour y faire observer inmanquablement la décence la plus exacte à tous égards. Et afin qu'on se conforme promptement & en tout point aux avis de ces gardes, nous leur donnerons la livrée de notre cour, & tous ceux qui auront refusé de leur obéir seront censés avoir manqué à l'égard des personnes chargées d'exécuter nos ordres.

C'est en conséquence que nous avertissons tous nos sujets en général, de ne point donner lieu aux admonitions des gardes susdites, & encore moins de les négliger ou de leur faire la moindre résistance, parce que les contrevenans, sans distinction ou faveur de condition, de sexe, de rang, de caractère, & même de dignité, seront immédiatement expulsés de l'église & punis sans remission, tant à cause de leur irrévérence que de leur désobéissance, & les peines prescrites pour de pareilles fautes par nos loix antérieures, seront même aggravées selon l'exigence des cas & des circonstances.

Ces gardes devront veiller en même tems, que les pauvres n'aillent pas, contre nos ordres, mendier dans les églises, ce que nous leur défendons de nouveau sous les peines portées ci-devant, & les personnes qui se seront avisées d'y faire l'aumône seront condamnées à une amende de 30 livres payables en faveur de l'église, où elles auront commis la faute.

Les magistrats seront obligés de prêter
main

1. Mars 1784.

369

main-forte toutes les fois qu'ils en seront requis par les gardes susdites, qui, avant leur installation, devront se présenter à la cour de justice de Modene & à la chancellerie de notre juridiction.

Les églises & les oratoires, qui, dans le terme de 15 jours, à commencer de celui de la publication du présent édit, ne seront point pourvus de pareilles gardes, seront fermés sur le champ, parce qu'il vaut mieux en refuser absolument l'entrée que de les voir profanés; quant aux églises paroissiales, tout a été arrangé de l'avis de Mgr. l'évêque, afin qu'elles soient pourvues immédiatement de pareilles gardes. Pour les églises des religieuses qu'on a coutume de fermer de bonne heure, & dans lesquelles il est très-rare que le concours soit nombreux; nous laissons le soin d'y faire observer la vénération due au sanctuaire, à la sage disposition de Mgr. l'évêque dont nous connoissons le zèle constant & infatigable pour la cause de Dieu.

Enfin nous chargeons expressément notre ministre de juridiction, de veiller ou de faire veiller avec la plus grande exactitude & l'attention la plus marquée à l'observation entière & scrupuleuse de notre présent édit, de remplir entièrement notre présente volonté & de nous informer souvent jusqu'à quel point elle a été exécutée. Donné dans notre palais ducal, le 16 Janvier 1784.

PISE (le 28 Janvier.) L'Empereur est arrivé ici le 24 de ce mois, accompagné de notre Souverain son auguste frere. Peu de

J. Part;

Bb

tems après on a appris que S. M. I. avoit conféré un régiment de hofards à l'Archiduc Alexandre Léopold.

On écrit de Venife que les Hollandois aiant enlevé dans la Méditerranée un bâtiment vénitien, la république a fait équiper incessamment les vaiffeaux fuivans: le St. Charles de 60 canons, et Marco de 70, le Doge de 32, la Venezella de 26, la Madonna de 24 & la Roma de 24. Les marchands de Corfou, d'Istrie & de Cremano arment auffi plusieurs galeres pour protéger leur commerce.

NAPLES (*le 29 Janvier.*) Le 25 & 27 du mois dernier, on a encore reffenti à Confenza & à Messine, des secouffes de tremblement de terre, dont la commotion s'est étendue dans toute la Calabre ultérieure. S. M. a permis la coupe de 10,000 pieds d'arbres en une feule fois dans les montagnes de la Calabre, pour en employer le produit à la construction d'une maison d'afyle pour les pauvres, & de divers édifices publics dans cette malheureufe province.

L'exportation de 100 mille boiffeaux de grain vient d'être permife par le gouvernement. On continue d'armer plusieurs de nos vaiffeaux de guerre pour le printems prochain; ceux qui ne font pas encore doublés en cuivre, devront l'être à cette époque.

La dépêche fuivante du marquis Cavalcanti au prince de Cimitile en date du 8 Janvier, termine entierement les différens qui s'étoient élevés entre notre cour & les Ragufains.

« La république de Ragufe aiant reconnu

d'une manière formelle & avec une obéissance respectueuse envers S. M., le droit incontestable que les Souverains de ce royaume ont exercé depuis longtems par une possession qui n'a jamais été interrompue, d'envoyer & d'entretenir à Raguse un officier pour le commandement des armées, & la susdite république ayant en conséquence accepté & admis la nomination faite par S. M., du capitaine D. Pascal Boragnie en qualité de commandant des armées à Raguse, tout motif de mécontentement & de déplaisir, résultant des difficultés déplacées qui ont été faites à cet égard par le gouvernement de Raguse, a cessé & est effacé de l'esprit magnanime de S. M. Le Roi ayant ainsi daigné rendre ses grâces, sa faveur & les avantages de sa haute protection à la république & la nation ragusaine, a résolu par un prompt effet de cette disposition bienveillante, & ordonne que la nation ragusaine & les individus qui la composent soient réintégrés dans tous les privilèges & les exemptions dont ils jouissoient dans ses Etats à l'époque de la contestation ci-dessus mentionnée, qui se trouve aujourd'hui terminée heureusement; que le sequestre des biens & effets appartenant à la communauté de Raguse & aux particuliers ragusains soit levé sans délai, gratuitement & sans que les employés provinciaux puissent exiger aucun droit, &c. »

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 3 Février.) Le mémoire menaçant, que le baron de Herbert, notre internonce à Constantinople, a présenté le 22 Décembre à la Porte, de concert avec le ministre de Russie, a eu l'effet désiré. Le Grand-Seigneur, son premier-ministre, & le divan se sont désistés de la restitution de l'île de Tamañ, à laquelle ils avoient accroché la

reconnoissance de l'état actuel de la Crimée & du Cuban. En conséquence il a été conclu & signé le 9 de ce mois, entre M^r. de Bulgakow, envoyé de l'Impératrice, & les plénipotentiaires de la Porte, & échangé encore le même jour un acte, par lequel S. H. renouvelle tous les anciens traités avec la Russie, à l'exception des seuls articles concernant la Crimée & les Tartares en général, qui ont été annullés par ce nouvel acte à jamais. Cette importante nouvelle fut apportée ici avant-hier par deux couriers de Constantinople; & dans la demi-heure il fut envoyé un exprès à l'Empereur en Italie. L'on ne fait, si elle ne retardera pas le retour de S. M, qui étoit attendue ici vers le 4 du mois prochain. Un courier, que le prince de Kaunitz reçut, il y a quelques jours, de la part de notre Monarque, étoit chargé de dépêches pour le conseil-aulique de guerre : le contenu en est tenu fort secret; mais des préparatifs, qu'on a vu faire ensuite, donnent lieu de présumer, que ces ordres avoient été expédiés dans la supposition d'une guerre prochaine. L'on ne croit pas cet événement si probable aujourd'hui; cependant tout n'est pas encore arrangé avec la Porte. L'on fait avec certitude, que dans son mémoire, présenté le 22 Décembre, M^r. de Herbert n'a rien demandé pour notre cour, ainsi qu'on l'avoit d'abord cru, mais qu'il s'y est borné uniquement à appuyer les demandes de la Russie. En attendant l'on suppose avec assez de vraisemblance, que les affaires avec la

I. Mars 1784.

373

our de Pétersbourg étant arrangées, la nôtre fera valoir aujourd'hui ses prétentions, & que la Russie la secondera à son tour. C'est-là, à ce qu'on croit, le principal trait du projet combiné entre les deux cours, dont l'exécution se développe à présent. (a)

Le froid est toujours aussi rigoureux qu'il l'a été avant trois semaines, les glaces du Danube

(a) Qui n'admira pas les ressorts secrets & infaillibles qui selon les vues de l'éternelle Providence décident de la destinée des empires, & toujours d'une manière contradictoire aux vues des hommes, à la foible science que leur donne l'existence d'un moment. Voilà un siècle révolu (1683) que la Puissance ottomane faisoit trembler toute l'Europe; arrivée une seconde fois jusqu'aux portes de Vienne, elle auroit englouti cette capitale dans son vaste domaine, sans l'avarice de son visir. Qui auroit cru qu'un siècle après elle se croiroit heureuse en conservant quelque terrain en Europe; & cela par la voie d'une longue & humiliante négociation, celle des armes n'étant plus assortie à sa foiblesse? Et qu'étoit alors la Puissance autrichienne, dont la petite armée se réfugioit dans l'isle de Schut, tandis que le chef de l'Empire eut à peine le tems de déserter son palais? Quel politique se fut avisé de prédire, que l'année séculaire, elle n'auroit besoin pour détruire les Turcs que de n'être pas contrariée par les Chrétiens? Le moien après cela, & après tant d'autres observations de ce genre dont l'histoire est pleine, de supposer quelque confiance aux choses humaines, de croire qu'elles puissent durer par elles-mêmes, de se livrer à l'enthousiasme de l'admiration & de la confiance? Autres réfl. tome I. p. 366. *Disc. sur div. sujets de rel. & de mor.*

Bb 3

nube ont actuellement trois pieds d'épaisseur. — Comme le pont qui réunit le fauxbourg de Rossau à celui de Leopoldstadt est menacé, d'être emporté par les glaces, il s'agit, dit-on, de l'ôter d'avance; plusieurs habitans se sont déjà pourvus d'esquifs afin de pouvoir se sauver lorsque les eaux seront parvenues à leurs habitations.

On apprend de Bucharest que M^r. de Raitzewitz a eu, le 14 du mois dernier, sa première audience du Hospodar, en qualité de consul impérial pour la Moldavie & Valachie.

Il s'est fait depuis peu à Gmunden * une course de traîneaux, qui a coûté la vie à 20 personnes: le sur-intendant des salines voulant prendre ce divertissement, sur le lac de Traun, avec M^{de}. son épouse, y fut suivi de cinq autres traîneaux; tout-à-coup on entend un bruit semblable à celui qui précède quelquefois les tremblemens de terre, les glçons s'entr'ouvrent & toute la compagnie est engloutie, sans qu'il ait été possible d'en sauver quoique ce soit.

MUNICH (le 10 Février.) Le froid qu'on éprouve ici depuis le 28 du mois dernier est excessif. Le 6, le 7 & le 8 de celui-ci

* Ville de la Haute-Autriche, à dix lieues de Linz; il y a des salines, qui souffrirent beaucoup en 1741, mais qui ne furent pas ruinées (comme il est dit dans le *Dict. géographique*; puisqu'il s'agit ici d'un *sur-intendant*).

lui-ci le thermometre de Réaumur étoit descendu à 16 d. $\frac{3}{4}$ au dessous du point de congélation. Ce froid d'un degré $\frac{3}{4}$ plus fort que celui de 1709 , & le plus rigoureux qu'on se ressouvienne d'avoir ressenti dans ces contrées pendant le cours de ce siecle , étoit accompagné, le matin & le soir , d'un brouillard noir comme la plus épaisse fumée , qui laissoit à peine distinguer les objets à quatre pas de soi (a). — On apprend de Heidelberg que le Necker y menace toutes les habitations , cette riviere n'offre que des glaçons

(a) Les nouvelles de la Sicile font mention d'un brouillard aussi épais. L'obscurité fut si grande sur les côtes de cette isle, le mois dernier, que nombre de vaisseaux se font brisés sur les roches sans pouvoir les distinguer. Pendant la nuit sur-tout, on entendit de plusieurs côtés en même temps des signaux de détresse : mais les risques de se perdre infailliblement arrêta ceux qui avoient intention de se courir ces vaisseaux qui périssoient. Les débris considérables que le flot jette sur la côte font croire qu'il en a péri un assez grand nombre. — Brouillard semblable à Amsterdam (1 Janv. p. 52). On a vu le même phénomène à la Haye , sous la régence du feu Statthouder. Un seigneur anglois , arrivant à la Haye , demanda d'être conduit chez ce Prince : personne n'osa s'exposer à passer les différens ponts. Un pauvre homme se présente , prend ce seigneur par la main , le conduit au palais du Prince. Le seigneur anglois paie le conducteur , lorsqu'un des gardes lui dit : *Savez-vous, Mylord, qui vous a conduit ici ? Non,* répond-il , *c'est un aveugle*, reprit le garde. L'Anglois paie le double son infailible guide, qui n'avoit pas besoin du jour pour trouver son chemin.

entassés à une hauteur énorme, on a placé jusqu'à Manheim de distance en distance des canons pour avvertir les habitans de la débacle. Ils sont tous prêts à évacuer leurs maisons au premier signal, on craint fort que le pont de Heidelberg ne soit emporté par la glace. On assure que le Palatinat n'a pas vu de fléau aussi cruel que celui qu'on y éprouve (a). Les habitans de Manheim expirant d'inanition, présentent le spectacle le plus désastreux. L'Electeur est réduit à ne pouvoir faire porter aucun secours à ses infortunés sujets qu'il voit périr. Le Necker & le Rhin inondant les rues jusqu'aux premiers étages, sont trop gelés pour être navigables, & le sont trop peu pour qu'on puisse aller sur les glaces. Les glaçons énormes d'ailleurs que charient les deux rivières, auroient bientôt fait couler bas les nacelles envoyées au secours des victimes.

Les lettres des autres contrées sont remplies de narrations alarmantes dans tous les genres de malheurs, par mer & par terre, depuis l'Espagne jusqu'en Islande. Inondations, froid excessif & meurtrier, tempêtes, tremblemens de terre, misere extrême parmi le petit peuple &c; tous les maux s'assemblent sur la pauvre Europe. (b)

(a) Il paroît qu'on oublie ici la visite des François en 1674 & 1683. V. le Journ. du 15 Mars 1782, p 409.

(b) Avec cela la fureur des courses, des bals, des longs & crapuleux repas, & sur-tout de l'histrionisme ne se rallentit pas. On court comme des effrénés dans des traîneaux de parade,

LEIPSIC (le 6 Février.) Un de nos savans, qui s'étoit avisé de boire dans un verre où il y avoit eu de l'air inflammable quelque tems auparavant, en a été fort incommodé pendant 30 heures, de sorte qu'il a dû boire une quantité d'eau froide, pour éteindre le feu qui le dévorait. — M^r. le docteur Chrétien Ludwig, l'un de nos plus habiles naturalistes, vient de mourir ici dans le tems qu'il s'occupoit à préparer un ballon d'une grandeur extraordinaire. Les lettres de Berlin portent, que M^r. le directeur Achard a eu

rade, en groupe de masques extravagans ou indécens; le roulis des carrosses redoublé & résonne avec un fracas plus morgant, pour étouffer par le bruit du luxe & de la luxure les soupirs des mourans de faim & de froid dans ces mêmes rues, que la frivolité parcourt d'un air d'insouciance qui annonce au loin l'oubli des malheurs publics. Le seul ou du moins le spécial objet de la pitié de la plupart des grands, ce sont ces hordes d'hommes & de femmes vagabondes dont le mimisme a infecté nos villes *, & que la misere & la consternation générale ont peut-être frustré d'une partie du salaire promis à leurs odieuses leçons. On les a plaints, on les a secourus, ou plutôt on a renforcé leurs moyens de libertinage & de séduction; tandis que le pauvre artisan, que le laborieux agriculteur, qu'une multitude de citoyens vertueux, attachés à des professions honnêtes & utiles gémissent dans une inaction aussi involontaire que meurtrière. O! fiecle d'humanité, de sensibilité, de bienfaisance, c'est par antiphrase que la postérité te décernera ces titres. Si tu n'es pas toujours cruel, ce n'est qu'à l'égard des ministres de ta corruption & de tes excès.

* 15 Avril
1781. p. 562.

malheureusement le même sort ; samedi dernier, il a été attaqué d'une hémoptisie occasionnée, disent ces mêmes lettres, par la grande quantité d'air inflammable & de vapeurs acides, qu'il avoit respirés pendant le cours de la semaine, en montrant ses expériences aux curieux. M^r. l'abbé Cunich a fait sur la nouvelle découverte les vers qui suivent :

*Terra neci sat erat : terræ olim adjecimus undas
Nunc undis traciùs jungimus aëreos.
Quæ mortale genus regno perdebat in uno,
Ocius ut perdat nunc tria regna tenet. (a)*

BERLIN (le 10 Février.) La cour a reçu samedi dernier la triste nouvelle de la mort de S. A. R. la princesse Frédérique-Louise, douairière du margrave d'Anspach-Bareuth, & sœur du Roi, décédée le 4 Février, dans la 70^e. année de son âge.

La lettre qui a paru dans les feuilles publiques au sujet de l'affaire de Favre *, ne contient que des faussetés en tout ce qu'elle rapporte

* 15 Janv.
P. 131.

(a) Ces vers ont le vrai ton de la bonne & ancienne poésie ; la clarté, l'élégance, la pureté du langage, les distinguent de tout ce que nous voyons aujourd'hui en ce genre. En voici le sens. « La Mort tout impérieuse qu'elle » est, se contentoit de régner sur la terre. » Jadis de notre gré nous avons joint les » mers à son domaine ; aujourd'hui nous y » joignons le vaste espace des airs. Cette grande » destructrice des hommes n'exerçoit son meur- » trier pouvoir que dans l'espace d'un seul » empire : la voilà devenue maîtresse de trois ; » ses ravages seront bien plus rapides & plus » terribles. »

porte de favorable au dit Favre, & de contraire à la conduite tout à fait honorable du ministre de Saxe à Madrid.

Les ordres, que le Roi avoit donnés pour lever le blocus de Dantzic en considération des bons offices des cours de Pétersbourg & de Varsovie, ayant été exécutés le 20 du mois dernier, le magistrat a jugé à propos d'adresser directement à S. M. la lettre suivante.

Sérénissime, très-puissant Roi, très-gracieux Seigneur.

Dans la plus humble confiance, que la magnanimité & la clémence de V. M. nous inspirent seules, nous nous hazardons à approcher de son trône sacré & à mettre à ses pieds l'offre de nos foibles actions de grâces pour la délivrance actuelle de la détresse, sous laquelle nous avons gémi par son ordre ces trois derniers mois pleins d'angoisse. Notre conscience nous rend à la vérité le témoignage, que nous n'avons jamais manqué d'avoir les dispositions les plus sincères pour renoncer de bon cœur, en faveur des sujets de Votre Majesté, à tout ce, sans quoi il n'est aucunement possible, que cette ville & le peu de commerce, qui lui reste, puissent subsister: mais cette conviction ne nous empêche point de faire avec autant d'humilité que de candeur l'aveu, que nous honorons le très-précieux avantage, que V. M. a bien voulu nous accorder de nouveau, comme un don, dont nous sommes uniquement obligés à votre magnanimité & à votre clémence. Puisse l'Être-suprême bénir les efforts, que nous ferons de toutes nos forces, pour ne pas perdre cette faveur, qui nous est si essentielle. C'est du sein de notre malheur, que nous supplions V. M. de nous accorder ce bonheur. Nous adorons l'Être-suprême, pour qu'il lui plaise de bénir V. M. & son très-glorieux regne jusqu'aux tems les plus reculés.

Donné à Dantzic le 23 Janvier 1784.

De V. M. les très-humbles,

Bourguemeîtres & conseil de la ville de Dantzic.

A cette lettre le Roi a fait une réponse, dont voici la traduction.

Honorables, sages, chers & particuliers,

J'ai reçu la lettre, que vous m'avez envoyée en date du 23 Janvier ; & j'y vois, que vous me faites des remerciemens pour la levée des réprésailles, que j'avois ordonnées contre vous, & que vous m'exposez, d'une maniere non déterminée, vos sentimens sur la contestation, qui s'est élevée entre moi & votre ville à mon regret. Je n'ai point attendu de remerciemens de votre part : je ne vous demande aucune condescendance, aucun sacrifice de vos droits bien-fondés, de vos véritables avantages : je ne demande que de la justice & de l'équité envers mes sujets. Au commencement de l'année dernière vous les avez dépouillés d'une maniere, que je ne me ferois pas permise envers le plus foible de mes voisins, de la possession d'une libre navigation par votre territoire ; navigation, qui ne vous apportoit aucun préjudice, que vous leur aviez accordée tant d'années sans aucun empêchement, & que, quand même cela n'eût pas été, vous auriez dû leur laisser d'après les regles du droit, de l'équité, & de l'égalité, après que je suis devenu légitime Souverain de la Prusse-occidentale, & tandis que vous voulez jouir des avantages, si importants pour vous, d'un commerce libre dans mes Etats beaucoup plus étendus & sur le fleuve de la Vistule, qui m'appartient. Mes ministres vous l'ont représenté à diverses reprises & d'une maniere aussi évidente que modérée ; & ils ont simplement désiré de vous de laisser le tout en son ancien état : mais vous leur avez toujours répondu en termes vagues & ambigus ; & en attendant vous avez continué en partie vous-mêmes, en partie vous avez permis à votre peuple toutes les violences imaginables envers mes sujets de tout état. Je ne pus pas faire moins pour mes sujets, pour ma dignité, & pour mes droits, que de vous

faire éprouver quelques effets de la loi du talion. Cela s'est fait par degrés, pour vous laisser tout le tems possible de réfléchir : mais, comme rien n'a pu opérer près de vous, j'ai dû enfin faire occuper votre territoire par quelques troupes : elles y ont observé d'après mes ordres la discipline la plus rigoureuse, le bon ordre, & une modération, à laquelle vous-mêmes vous avez dû rendre justice. Lorsque S. M. l'Impératrice de Russie, mon amie & mon alliée, m'a offert sa médiation, je l'ai d'abord acceptée ; j'ai envoyé mon plénipotentiaire dans votre ville ; & je me suis montré prêt à faire ouvrir une négociation avec vous au dedans de vos murs. Lorsque vous avez scû frustrer cette ouverture par toutes sortes d'artifices, j'ai pris pour agréable la proposition, qui m'a été faite, de transférer la négociation à Varsovie. Pendant le cours de tous ces incidens je vous ai fait faire souvent des ouvertures d'accablement équitables, & qui ne vous étoient nullement préjudiciables ; mais vous n'avez pas même daigné jusqu'ici y faire réponse. Sur ce que S. M. Impériale de Russie m'a prié amicalement de lever le blocus de votre ville, & que cette grande Princesse m'a fait assurer, comme l'a fait également S. M. Polonoise, celle-ci même par une note, « qu'elles vous » ordonneroient de laisser à mes sujets le libre » passage par votre territoire, sans aucune » limitation ni condition, jusqu'à l'issue des » négociations, qui s'entameroient sous leur » médiation » ; j'ai d'abord fait rappeler mes troupes de votre territoire, tant par estime & par amitié pour les deux cours, que par les véritables sentimens de modération & de compassion pour la détresse de vos concitoyens innocens du plat-païs. Au lieu de remplir ma juste attente ainsi que les intentions de votre Roi & de votre si grande & si magnanime protectrice, vous m'avez fait remettre une déclaration très-courte & très-peu convenable, qui ne s'accorde nullement avec elles & ne contient pas moins de cinq restrictions,

dont mes ministres vous ont montré l'injustice & l'inadmissibilité par une réponse de mon général-major d'Egloffstein au comte d'Unruhe. A présent vous différez aussi d'envoyer vos députés à Varsovie ; & vous prétextez , que vous devez attendre les ordres de votre cour & ceux de la cour de Russie , qui cependant vous sont suffisamment connus : mais dans la réalité vous ne cherchez qu'à vous soustraire à la négociation d'accommodement , à laisser le différent en confusion & dans l'incertitude , & à gagner ainsi le tems , où la navigation s'ouvre de nouveau , & qui vous paroît favorable. Si à cet égard le droit & l'équité sont de votre côté , si vous agissez sagement & pour le bien de votre ville , c'est ce que je laisse à votre réflexion ultérieure. Je vous ai fait faire également par le général d'Egloffstein une déclaration aussi équitable que positive , dans laquelle je persiste ; & j'attends à présent ce que vous ferez , vu que mon résident est pourvu d'instructions plénières & de pleins-pouvoirs , pour traiter avec vous & accorder le différent. Je vous assure de nouveau , comme je l'ai déjà fait souvent , que je n'ai pas le moindre dessein d'opprimer votre ville ni de mettre des bornes plus étroites à votre commerce. D'après votre situation , d'après toutes les circonstances , d'après mes sentimens , & d'après mes propres avantages , je ne souhaiterois rien plus ardemment , que de le faire fleurir au plus haut degré : mais je ne saurois sacrifier entièrement les droits , que j'ai à la plus grande partie de la Vistule , le salut & les avantages de mes sujets ; je dois tâcher de maintenir ce que le devoir de conservation propre , la possession , l'équité , & la situation naturelle leur assignent & leur assurent , & avec quoi l'existence & même la prospérité de votre ville & de votre commerce sont très-bien compatibles , si vous voulez seulement ne pas vous approprier exclusivement tout & ne pas soustraire tout à vos voisins. Je vous ai fait faire des propositions d'accommodement , qui s'accordent pleinement

nement avec ces principes, & dans lesquelles j'ai déjà fait toutes les concessions possibles. Si vous voulez les accepter, vous pouvez vous en rapporter à ma parole royale, que cet accord sera non-seulement observé d'une manière sacrée, mais aussi qu'on ne l'étendra en aucune façon ni ne l'expliquera à votre préjudice, mais que je prendrai le plus grand intérêt à avancer de tout mon pouvoir le bien-être de votre ville, située au milieu de mes Etats, & à prouver, que je suis & que je resterai affectionné à toute votre ville avec la grace & la bienveillance la plus sincère.

A Potzdam, le 29 Janvier 1784.

(Signé)

FRÉDÉRIC.

(Et plus bas) Finkenstein. v. Hertzberg.

FRANCFORT (le 15 Février.) On a été fort surpris de voir dans la gazette allemande de cette ville, imprimée sous privilège impérial *, une sortie aussi violente dans la manière que fautive & absurde dans les raisonnemens, contre le péché originel, la justice & la providence de Dieu, la rédemption des hommes, les saintes Ecritures &c. Ce qu'il y a de plus étonnant encore (a), c'est que le gazetier qui rapporte ces horreurs publiées par un certain Döderlein, soi-disant docteur, les attribue bien sérieusement aux lumières du siècle. On croiroit d'abord que cette attribution

* N°. 20.
mardi 3
Fév. 1784.

(a) *Etonnant.* . . . Oh ! non ! quelle est l'atrocité théologique, philosophique, ou politique que la presse n'ait consacrée depuis la liberté qu'on lui a octroyée à cet effet, avec *privileges & approbations* de toutes les sortes ; à l'exclusion seulement des gens non initiés au philosphisme, qui ne savent plus de quelle manière contourner leur langue & leur plume, pour ne pas rencontrer le baillon ?

bution est une ironie ; mais l'éloge perpétuel que cet enthousiaste fait de ces prétendues *lumières*, s'oppose à cette interprétation.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 12 Février.*) Le Roi vient de faire une création de trois nouvelles pairies, mais qui n'a pas encore été déclarée; favoir, l'une en faveur du duc de Northumberland, reverfible à fon fecond fils, lord Algernon Percy; l'autre en faveur de M^r. Carteret, l'un des deux maîtres-généraux des postes, fous le titre de lord Carteret; la troiſieme en faveur de Mr. Elliot, fous le titre de lord Leskeard.

Les troubles qui agitent le cabinet & le parlement, excitent toujours l'attention générale. Il y a eu plusieurs entrevues entre les médiateurs & les chefs des deux partis; mais ils n'ont pu s'arranger de maniere à mettre fin à leurs divifions. En attendant ce moment defirable, le Souverain fe trouve dans une grande agitation, obſédé de tous côtés par des poſtulans qui aspirent aux honneurs & aux emplois. Toutes les affaires miniſtérielles font à peu près ſuspendues; & ce qu'il y a de plus defagréable, c'eſt que tous les paiemens font arrêtés à l'échiquier, par une réſolution de la chambre des communes; ce qui caufe de grands inconvéniens au commerce. La divifion entre la chambre haute & celle des communes où domine M^r. Fox, fe manifefte aſſez par l'adreſſe préſentée au Roi
par

1. Mars 1784.

385

par les pairs le 5 de ce mois, & conçue en ces termes :

Sire, nous reconnoissons avec grande satisfaction la sagesse de notre heureuse constitution, qui met entre les mains de Votre Majesté l'autorité incontestable de nommer à tous les grands emplois du gouvernement exécutif. Nous avons la plus ferme confiance en la sagesse reconnue de la bonté paternelle de Votre Majesté qu'elle s'empressera à appeller & à continuer en son service ceux qui sont les plus dignes de la confiance du parlement & du public en général.

Dans cette confiance nous demandons la permission de présenter à Votre Majesté nos assurances les plus sincères, que dans toutes les occasions nous soutiendrons Votre Majesté dans l'exercice légitime des prérogatives que la sagesse des loix a départies à Votre Majesté pour la conservation de nos vies & de nos biens, & sur l'exercice convenable & non interrompu desquelles doivent dépendre les bénédictions que donne au peuple la meilleure de toutes les formes de gouvernement.

Dans le même tems les communes s'occupoient d'une adresse bien différente, & déclaroient, “ qu'il devoit être formé un ministère digne de la confiance de la chambre & du public; & que la continuation du ministère actuel après les décisions de la chambre, formoit un obstacle à la formation d'un ministère capable de mettre fin aux malheureuses dissentions qui agitent le pais. Toute la nation a les yeux ouverts sur cette affaire, qui peut produire de grands éclats & peut-être de fâcheux événemens.

On apprend d'Ecosse & d'Irlande que le froid y est plus rigoureux que n'étoit celui de 1740.

I Part.

C c

Il y est déjà crevé une grande quantité d'oiseaux & ceux qui vivent encore se laissent prendre par le premier venu. On compte un grand nombre de personnes ainsi que plusieurs troupeaux de brébis étouffés par les neiges entassées dans les campagnes à plus de 6 pieds de hauteur.

PHILADELPHIE (le 10 Novembre.) Les habitans notables de cette ville ont présenté à Son Exc. le président & au conseil de cet Etat le mémoire suivant. (a)

Au président & conseil exécutif de Pensilvanie. Mémoire & remontrances des soussignés habitans de la capitale.

“ Ayant appris avec autant de crainte que
 „ de déplaisir, qu'on se dispose à ouvrir,
 „ dans notre fauxbourg, un théâtre pour y
 „ représenter des comédies & autres perni-
 „ cieux divertissemens de ce genre, nous
 „ concevons qu'il est de notre devoir de
 „ vous faire quelques observations générales
 „ sur cette institution comme aiant une con-
 „ nexion immédiate avec les vertus & les
 „ mœurs du peuple. „

“ Nous commencerons par considérer,
 „ comme un juste sujet de reconnoissance,
 „ qu'il a plu au Souverain arbitré de tous
 „ les événemens humains, de disposer les

(a) Ce mémoire ne peut que faire une sensation très-vive sur les gens de bien; il est impossible de mieux confondre, & par une autorité moins suspecte, la lâcheté de quelques moralistes soi-disant théologiens & catholiques.

„ cœurs des Puissances naguères belligéran-
 „ tes à faire arrêter l'effusion du sang des
 „ hommes, en rétablissant une paix, par
 „ laquelle cette ville & le continent en gé-
 „ néral se trouvent heureusement délivrés
 „ des dangers & calamités, auxquels ils ont
 „ été exposés depuis si longtems. Nous re-
 „ marquerons encore la disposition particu-
 „ liere de la Providence divine, qui a daigné
 „ nous préserver au moment que nous nous
 „ trouvions réduits aux plus grandes extré-
 „ mités. Le souvenir de ces bienfaits doit
 „ faire une profonde impression sur tous les
 „ esprits & leur inspirer les sentimens de la
 „ plus humble reconnoissance pour l'Être
 „ suprême, de la bonté duquel dérivent tou-
 „ tes nos prospérités; mais le dessein d'intrô-
 „ duire ces scenes de vanité, de licence &
 „ de dissipation prouve une grande inconfidé-
 „ ration & dépravation dans ceux qui s'in-
 „ téressent à les protéger, c'est en ouïre une
 „ violation & un mépris de ce que nos loix
 „ ont de plus sacré. La nature & le but de
 „ ces représentations introduisant malheureu-
 „ sement une variété d'intempérance, de dis-
 „ solution & de débauche, doivent causer
 „ nécessairement, dans l'esprit des personnes
 „ pieuses & sensées, le plus grand déplaisir
 „ & exciter en elles une tendre compas-
 „ sion à l'égard des jeunes gens sans expé-
 „ rience, dont les cœurs se corrompant par
 „ le goût pour les plaisirs illusoires, devien-
 „ nent insensibles aux satisfactions louables
 „ & vertueuses de la vie domestique & so-

„ ciale, d'autant plus qu'ils adoptent par de-
 „ gré des principes de déloiauté & de cor-
 „ ruption; l'expérience en a donné des preu-
 „ ves suffisantes, dans les places où ces cou-
 „ pables amusemens font permis & encoura-
 „ gés. „

“ Nous prenons la liberté de vous repré-
 „ senter encore qu'un pareil projet est con-
 „ traire au respect & à l'honneur qu'on doit
 „ au magistrat, dont l'office devient plus dif-
 „ ficile & plus pénible par l'accroissement du
 „ désordre & de l'irrégularité; son pouvoir
 „ & son autorité doivent s'affoiblir à mesure
 „ que la corruption des mœurs s'augmente
 „ parmi le peuple, ces divertissemens entraî-
 „ nant manifestement des conséquences que
 „ nous vous requérons de considérer sous ce
 „ point de vue; & comme le bon ordre &
 „ la subordination dans la société civile,
 „ ainsi que la pratique des vertus divines &
 „ sociales, procèdent d'un attachement à la
 „ doctrine & aux préceptes de la religion
 „ chrétienne, un projet qui y est si évidem-
 „ ment contraire & qui, selon l'expérience,
 „ est nuisible dans l'exécution, peut-il mé-
 „ riter le moindre encouragement? & ne de-
 „ vroit-il pas être détruit & anéanti de la
 „ maniere la plus efficace, conformément à
 „ la provision de la loi; qui, en désaprou-
 „ vant formellement de pareils spectacles,
 „ déclare irrégieux & impolitiques ces amu-
 „ semens à cause des mauvaises impressions
 „ qu'ils font tant sur l'esprit des jeunes gens
 „ que sur celui des personnes d'un âge plus

„ avancé ? Le préjudice qui en doit résulter
 „ contre l'industrie & la frugalité ; — l'ac-
 „ croissement des désordres tendans à affoi-
 „ blir l'autorité des magistrats — & par des-
 „ sus tout le détriment causé à la religion
 „ véritable. „ (a)

“ Voilà nos réflexions ; nous desirons qu'el-
 „ les puissent prévaloir sur vous avec assez
 „ d'efficacité pour vous porter à interposer
 „ votre autorité & votre pouvoir , afin d'ar-
 „ rêter sans retour l'exécution d'un projet
 „ qu'on n'a pris la peine de déguiser si plau-
 „ siblement que pour éluder les peines pré-
 „ scrites par la loi. „

Philadelphie, le 8 Novembre 1783.

P A Y S - B A S .

LA HAYE (le 18 Février.) La marche de la flotte vénitienne inquiète assez vivement les négocians hollandois , qui trafiquent au Levant ; ils ont en conséquence présenté requête pour obtenir protection & même convoi de l'escadre du pais , qui croise dans la Méditerranée. Leurs raisons ont été écoutées , & les ordres vont être en conséquence expédiés incessamment. — Les deux commissaires nommés conjointement avec M^r. Hoop ,

(a) Réflexions philosophiques , politiques , morales , chrétiennes &c. sur la même matière , 15 Avril 1781. p. 560. — 15 Mai 1781. p. 9. — 15 Oct. 1782. p. 250. — 15 Nov. 1782. p. 445. 450.

pour travailler à l'aplanissement des difficultés sur les frontières, entre l'Empereur & la république, doivent se rendre à Bruxelles la semaine prochaine. Cependant nous apprenons avec peine qu'il vient de naître un nouveau sujet de plaintes contre un petit détachement de nos troupes qu'on dit avoir de nouveau violé le territoire autrichien. Ce détachement a été arrêté dans sa marche & fait prisonnier; & néanmoins M^r. de Reischach en demande satisfaction. — Le ministre de Prusse se plaint aussi vivement d'une violation de territoire du côté de Cleves & de plusieurs excès commis par les habitans de Grosbeck. Cela peut amener des difficultés sérieuses. — En attendant nos divisions intérieures subsistent & vont toujours en croissant.

M^r. van Berckel, ministre plénipotentiaire de L. H. P. auprès des États-unis de l'Amérique, mande de Philadelphie, en date du 19 Novembre 1783: " Le bruit est assez général ici, que les Américains équipent actuellement trois vaisseaux, l'un dans ce port, un autre à Boston & le troisième à New York, qui seroient destinés à faire le commerce de la Chine. Cela fait craindre qu'insensiblement le commerce de l'Asie-orientale ne prenne une direction peu favorable aux Européens. (a)

Le vaisseau le Prince-Héréditaire, de 54

(a) Prédiction faite dans le J. du 15 Juillet 1777, p. 413.

canons, capitaine Louis Aberfon, parti avec M^r. Riemersma, a péri à la hauteur de Boston avec 203 hommes de son équipage; le reste en petit nombre s'est sauvé avec la chaloupe à Boston.

Suite du manifeste contre les Vénitiens.

Vu ultérieurement, que les délibérations sur le choix des moyens efficaces n'ont été retardées ensuite que par l'apparence, qu'il paroissoit y avoir, d'après les lettres du comte de Wassenaer-Wassenaer, que le Sénat de Venise, qui avoit fait prier la cour de Vienne de se charger d'être arbitre, pourroit être porté, par la médiation de S. M. Imp. & Royale, à donner une satisfaction convenable; apparence, qui a fait naître la résolution de L. H. P. en date du 17 Octobre 1782, « par laquelle le » comte de Wassenaer-Wassenaer a été autorisé » à accepter non-seulement la médiation de S. » M. Imp. & Royale, mais aussi son arbitrage » sur l'indemnité à donner aux négocians Cho- » mel & Jordan»: vu enfin que par diverses lettres de Mr. le comte de Wassenaer-Wassenaer il a paru, qu'il n'a pas plu à S. M. I. de se charger de cette médiation, & que, d'après l'avis du comte de Wassenaer-Wassenaer, contenu dans sa lettre du 28 Mai de l'année courante, la voie la plus courte & la plus sûre de faire sortir la république avec honneur de cette affaire, de mettre les Vénitiens à la raison, sur-tout de procurer aux citoyens de cet Etat, traités avec une iniquité si insigne, le juste paiement de leur dû ainsi qu'une indemnité équitable, seroit d'empêcher la sortie à tous navires vénitiens dans les ports de la république, particulièrement au navire il Corriere maritimo, s'il s'y trouvoit encore, tandis que l'envoi d'une escadre suffisante dans la Méditerranée seroit probablement une impression sensible sur les Vénitiens.

Il a été trouvé bon & arrêté, « qu'il sera fait un essai, s'il est possible de satisfaire les

justes prétentions des négocians Chomel & Jordan, en faisant la saisie des navires vénitiens, qui se trouvent dans les ports de cette république, ou de tel nombre d'iceux qu'il sera nécessaire, pour procurer aux dits Chomel & Jordan paiement & satisfaction due au moyen de l'argent, qui proviendra de leur vente; qu'en conséquence il sera écrit aux colleges respectifs d'amirauté, de n'accorder provisionnellement aucune expédition de sortie à des bâtimens vénitiens & de ne leur point permettre le départ, mais d'en faire faire immédiatement la saisie, & de se faire informer ensuite de la nature des chargemens de ceux qui sont chargés, pour constater jusqu'où ces chargemens appartiennent à Venise ou ailleurs, ainsi que de la valeur des navires & des effets, qui y sont chargés, appartenant aux Vénitiens; d'en donner connoissance à L. H. Puissances; & de faire prévenir en même tems sous main les citoyens commerçans, pour éviter les représailles sur leurs navires & effets, de ne pas envoyer pour le présent, & jusqu'à nouvel avis, vers les Etats vénitiens des navires ou des effets, & de rappeler autant que possible ceux qui seroient déjà en route: que, pour garantir ultérieurement, autant que possible, les navires & effets des citoyens de la république contre tout ressentiment & contre les attaques imprévues des Vénitiens sous prétexte de représailles, S. Alt. Mgr. le Prince d'Orange sera requis d'enjoindre aux commandans des vaisseaux de guerre, qui sont déjà partis pour la Méditerranée, ou qui partiront encore pour s'y rendre, de prendre sous leur protection les bâtimens marchands des citoyens de la république, qui naviguent dans cette mer.

« Que de plus il sera ordonné aux négocians Chomel & Jordan, comme ils sont chargés par la présente, de fournir au plutôt à L. H. P. un état de leurs créances & prétentions à la charge des sujets de la république de Venise; qu'après la réception de cet état & de ces informations il sera délibéré ultérieurement, s'il ne conviendrait pas d'autoriser les susdits négoc-

ciens

ciens Chomel & Jordan à s'indemniser de leurs prétentions légitimes, sous la taxation & modération des échevins d'Amsterdam, sur tous les effets appartenans aux Vénitiens, qui seroient trouvés dans ce país. »

« Qu'en attendant il sera fait communication de la présente résolution de L. H. P. à Mr le comte de Wassenaer-Wassenaer, leur envoyé-extraordinaire & plénipotentiaire à la cour de S. M. Imp. & Royale, pour lui servir d'information, & avec ordre d'en donner connoissance à Mr. l'ambassadeur de Venise résidant à Vienne, en y ajoutant, « que, puisqu'il ne restoit à L.

« H. P. d'autre moïen pour procurer justice à leurs citoyens lésés, & pour les indemniser de leurs pertes, elles avoient dû enfin en venir à la susdite résolution, tandis qu'elles étoient disposées en attendant à ne la laisser sortir effet envers d'autres sujets vénitiens que ceux qui sont les débiteurs directs, pas plus longtemps qu'il ne plairoit à ses Seigneurs & Maîtres, pour faire indemniser les sujets lésés de L. H. P. par leurs débiteurs directs, & qu'elles prendroient encore volontiers en considération ce qu'ils voudront leur faire exposer encore à ce sujet par son ministère ou par quelque autre voie. »

F R A N C E.

VERSAILLES (le 14 Février) Le jour de la Purification de la Vierge, les chevaliers, commandeurs, & officiers de l'Ordre du St. Esprit, s'étant assemblés vers les 11 heures & demie du matin, dans le cabinet du Roi, Sa Majesté tint un chapitre, dans lequel elle nomma chevaliers de l'Ordre du St. Esprit le duc de Clermont-Tonnerre, le duc de Liancourt, grand-maitre de sa garde-robe, & le comte d'Apchon.

“ Le double objet de la machine de Marly, lorsqu'on l'établit, étoit la décoration des jardins & la fourniture de l'eau nécessaire à Versailles; elle ne remplit plus ce dernier qu'imparfaitement (a). La mécanique ne sauroit être mieux appliquée qu'à la recherche des moïens de la conserver en rectifiant ses défauts, ou d'y en substituer une plus simple, dont le produit soit proportionné aux besoins. Le Roi d'après ces considérations, & sur le compte qui lui en a été rendu, a autorisé le comte d'Angiviller, directeur & ordonnateur général de ses bâtimens, à proposer trois prix, qui seront décernés par l'académie des sciences aux meilleurs mémoires sur cet objet. „

“ L'idée d'une nouvelle machine n'étant que secondaire, les mécaniciens qui concourront s'attacheront d'abord à analyser celle qui existe, à exposer ses avantages, ses inconvéniens, à proposer les moïens de corriger ces derniers, & de ramener, s'il est possible, ses effets primitifs (b). Pour que l'ad-

ministration

(a) On fait que ce chef-d'œuvre d'hydrostatique est dû quant à l'invention & à l'exécution à un artiste liégeois, à l'habile & modeste Rannequin (voïez le nouv. *Dict. hist.*). Si son ouvrage s'est démenti, c'est qu'il a été négligé & abandonné, comme tous les grands ouvrages des siècles passés, où le nôtre lit la honte de sa mesquinerie & de son impuissance.

(b) A en juger par la nature des ouvrages modernes, il seroit fort à craindre qu'à cette grande & superbe machine, digne des jardins

suspendus

ministration n'ait pas à craindre d'être entraînée dans des frais imprévus, ils présenteront un calcul au moins approché de la dépense. Ce premier objet rempli, s'ils ont à proposer un établissement nouveau qu'ils jugent préférable, ils en développeront le projet en y joignant des dessins, un modèle de grandeur convenable, & un devis qui puisse fixer les idées de l'administration sur la dépense; ils feront entrer dans leurs calculs les ressources qu'on peut tirer de la démolition de l'ancienne, & ils subordonneront l'exécution de leurs plans à la conservation de la machine existante, en tout ou en partie, du moins pour un tems, afin que l'eau nécessaire à la consommation d'une ville comme

suspendus de Babylone (une des sept merveilles du monde), on ne substituât quelque colifichet d'un jour, qui n'auroit d'autre effet que de produire un engouement momentané dans les esprits admirateurs de nouvelles choses. Si on en juge par la réforme qu'a subie le jardin de Versailles, par son état actuel comparé avec celui où il étoit sous Louis XIV, cette crainte ne peut que paroître très fondée. — J'avoue qu'en déplorant la dégradation générale des arts & des sciences, on pourroit en quelque sorte excepter la statique; mais si elle a acquise quelque simplification, les ouvrages qu'elle produit, n'en sont ni plus solides, ni plus durables. Affortis dans ce point à la légèreté & à l'inconsistance du siècle, ils satisfont la curiosité & l'ostentation du moment, sans promettre l'avantage seul estimable de la durée. Que dire des dessins vastes & magnifiques, des vues pleines de noblesse & de grandeur qui distinguent les anciens ouvrages, & que notre petitesse ne comporte pas?

Verfailles, y arrive toujours. Il est inutile d'ajouter qu'il est indifpenfable aux auteurs de connoître parfaitement la machine actuelle, les travaux, digues & autres acceffoires exécutés fur différens points de la riviere, & qui permettent ou exigent peut-être des modifications différentes pour l'avantage de la navigation. Le fleur Lucas, directeur de la machine, leur donnera tous les renfeignemens néceffaires à cet égard. „

Le premier prix de 6000 liv. fera donné au meilleur mémoire fur cet objet & d'après ce plan; le fecond, de 4000, à celui qui en aura le plus approché; & le dernier, de 2000, à celui qui aura mérité le troifieme fuffrage. Si aucun ne remplit le but du programme, les prix feront renvoyés. Les mémoires doivent être remis à l'époque rigoureuſe du 1 Janvier 1785, chez le comte d'Angiviller, directeur & ordonnaieur général des bâtimens de Sa M. Le jugement de l'académie fera proclamé dans la féance publique de rentrée après Pâques de la même année; & les prix feront délivrés auffi-tôt aux auteurs.

PARIS (le 15 Février.) Il vient d'arriver ici pluſieurs négocians de Marſeille, de Bordeaux, de Lyon, de Montpellier, de Nantes, Rouen & autres villes, qui, dit-on, ont été mandés pour conclure un traité de commandite avec la compagnie des Indes angloife, fous la protection combinée de Louis XVI & de George III.

Fin de l'édit touchant l'emprunt de 100 millions,

IX. Les rentes qui auront été conſtituées fur une ſeule tête, feront païées juſqu'au jour du décès de ceux fur la tête deſquels elles auront été conſtituées; & celles qui auront été conſtituées fur deux têtes, feront païées juſqu'au jour du décès du ſurvivant, le tout à ceux

qui se trouveront en avoir droit, en rapportant, avec l'extrait mortuaire, en bonne forme, & autres pieces justificatives, la grosse du contrat de constitution, à compter du jour desquels décès seulement les dites rentes demeureront éteintes & amorties à notre profit.

X. Les étrangers non naturalisés, même ceux demeurans hors de notre royaume, pais, terres & seigneuries de notre obéissance, pourront, ainli que nos sujets, acquérir les dites rentes & billets, encore bien qu'ils fussent sujets des Princes & Etats avec lesquels nous pourrions être en guerre: voulons que les dites rentes & billets soient exempts de toutes lettres de marques & de représailles, droits d'aubaine, bâtardise, confiscations & autres qui pourroient nous appartenir, auxquels nous avons renoncé & renonçons.

XI. Les contrats, tant des rentes à neuf & huit pour cent, que de celles provenans des lots du tirage des rentes accessoires, seront passés pardevant tels notaires au Châtelet de Paris, que les propriétaires voudront choisir, lesquels notaires seront tenus de leur délivrer les dits contrats sans fraix, nous réservant de pourvoir aux dits notaires de salaires convenables.

S'il survient quelques contestations sur le paiement des arrérages desdites rentes viagères, forme ou validité des acquits fournis par les rentiers, nous en attribuons la connoissance aux prévôt des marchands & échevins de notre bonne ville de Paris, pour être jugées sommairement & sans fraix, sauf l'appel en notre cour de parlement, sans préjudice duquel les jugemens rendus par les dits prévôt des marchands & échevins seront exécutés par provision &c.

Donné à Versailles au mois de Décembre, l'an de grace 1783, & de notre regne le dixieme. *Signé* LOUIS. *Et plus bas:* par le Roi, le baron de Breteuil. *Visa* Hue de Miromenil. Vu au conseil, *de Calonne*. Et scellé du grand sceau de cire verte, en lacs de soie rouge & verte.

Régistré, oui & ce requérant le procureur-

général du Roi, pour être exécuté selon sa forme & teneur; & copies collationnées, du présent édit, envoyées aux bailliages & sénéchaussées du ressort, pour y être lu, publié & enregistré: enjoint aux substituts du procureur-général du Roi des dits sièges d'y tenir la main & d'en certifier la cour dans le mois, suivant l'arrêt de ce jour. A Paris, en parlement, toutes les chambres assemblées, le 18 Décembre 1783.

(Signé)

Lebret.

M O R T S.

Louis-Philippe, marquis de Castellux-Rouffillon-Chaugy, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur des villes de Seyne & Avallon, est mort à Paris le 26 du mois de Janvier, dans la 58^e. année de son âge.

Mad. Louise-Thérèse comtesse de Hatzfeld, Dame de l'Ordre de la Croix-étoilée, épouse de M^r. Léopold comte de Neippig, du S. E. R., conseiller intime actuel d'état & chambellan de l'Empereur, est morte le 25 du mois de Janvier.

Extrait d'une lettre d'Anvers à l'auteur du Journal, le 25 Février 1784.

J'ai vu, Mr, dans votre Journal l'éloge de notre respectable évêque, & je puis bien garantir que vous le ferez signer, s'il le faut, des larmes de toutes ses ouailles. Je ne fais s'il est possible de voir un spectacle plus édifiant & en même tems plus touchant que la solemnité avec laquelle on lui a administré le 23 Janvier, 7 jours avant sa mort, le St. Viatique. C'étoit une procession, comme on n'en voit guere en de telles occasions. Tout le clergé séculier & régulier y assista en corps, ainsi que les principaux

citoyens de cette grande ville, nobles & bourgeois, qui portoient des flambeaux au nombre de 280; le baldaquin étoit porté par les deux bourguemestres & les deux premiers échevins. Le St. Sacrement étant déposé dans la chambre du malade, le ministre parla de la part du clergé, & l'évêque lui répondit avec cette éloquence douce & forte qui caractérise ses discours; c'étoit des paroles d'onction & de feu, que le digne prélat adressoit par manière de testament, à ses coopérateurs, les ouvriers de la vigne du Seigneur. Un moment après le premier bourguemestre parla au nom du magistrat & du peuple, intreprête de leur attachement, de leur affliction, & de leurs vœux. Jamais il n'y eut de scène plus attendrissante. Le pasteur répondit à tout cela avec une fermeté, dont lui seul étoit capable, car tout le monde fondoit en larmes. On voïoit un homme pour qui la vie & la mort étoient, selon l'expression de St. Paul, un gain égal *, & qui dans ce moment si redouté des ames ordinaires, & si redoutable aux cœurs coupables, n'étoit occupé que du bien-être de ses ouailles, de la dignité du sacerdoce, des intérêts de l'Eglise catholique. Il a conservé une aimable gaieté jusqu'à la fin; & a parlé à son pere, qui étoit encore, avec une prudence admirable pour préparer ce vénérable vieillard à recevoir la nouvelle de sa mort. Voilà des spectacles que la philosophie ne présente pas; emploïât-elle toutes les ressources de la vanité & de l'ostentation pour déguiser sa faiblesse & ses alarmes! L'affliction où cet événement me

* *Mihi vivere Christus est & mori lucrum* Phil. 1.

plonge personnellement, m'empêche de vous en dire davantage. Je suis &c.

☞ Je donnerois volontiers à mes correspondans la satisfaction de voir placer parmi les morts illustres des personnes pour lesquelles ils ont conçu à juste titre une estime particulière, & dont la perte mérite des regrets : mais à moins que ce ne soient des hommes d'un rang supérieur ; ou des auteurs connus par quelque ouvrage distingué, ou des personnes remarquables par des vertus & des actions rares, je ne puis en faire mention, sans m'engager dans une énumération qui par des rapports de comparaison & des prétentions d'égalité, iroit toujours en croissant, & dérogeroit enfin à la nature de cet ouvrage.

Dans le Journal du 1^r Fév. p. 235. l. 14. *omnium civium ordinibus*, lisez *omnibus civium ordinibus*.

Dans le dernier Journ. p. 266. l. 31. *St. Martin*, lisez *Ste. Martine*. — P. 278. l. 16. l, lisez *le*. — P. 282. l. 13. lisez *Monfieur Albir*. — Ibid. l. 22. lisez *MDCCLXXXIII*. — P. 299. l. dern. *mutabit*, lisez *mutabis*. — Je prie mes correspondans de ne pas m'écrire touchant ces sortes de fautes, sans avoir vu l'errata dans le numero suivant. Ils s'épargneront des critiques, & me dispenseront de me justifier sur des bévue's qui me sont absolument étrangères ; car j'ai toujours soin de me faire reproduire le manuscrit, & je consens à être jugé d'après son contenu. De plus, quand il y aura des fautes tout à fait destructives du sens, on joindra un feuillet correctement imprimé au numero suivant, pour que ceux qui font une collection des journaux, puissent le substituer à celui qui contient ce bazarouin typographique.

L'Epigramme est le mot de la dernière Enigme.

Pur ouvrage de la nature,
Où je suis je sers d'ornement ;
Mais quand quelque triste aventure
M'a produit, je suis différent.